

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligeurs	20.00
Etranger	30.00
Pour les Ligeurs	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux :
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LE CONFLIT ENTRE LE FASCISME ET LE VATICAN

Luigi CAMPOLONGHI

La République en Espagne

P. MOSSÉ

LA FÉODALITÉ ÉCONOMIQUE ET LA DEMOCRATIE

Georges MICHON

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

62P
298

SERVICE DE PUBLICITE

CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES VOTRE RECLAME

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7). Colonne de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de :

250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne	
500 — 15 % — soit 3 fr. 40 —	
1.000 — 35 % — soit 2 fr. 60 —	

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures et contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLICITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9^e), téléphone : Trudaine 49-49, chargé de toute la publicité de la revue.

A tout changement d'adresse, prière de joindre un franc pour les frais.

UN GROS LOT ? dans les 500.000 obligations non réclamées du *Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Panama, etc.*, publiées avec tous les tirages (Lots et Pairs). Abonnement 1 an : 10 francs. **JOURNAL MENSUEL TIRAGES**, n° 1, Cité Bergère, PARIS (9^e)

MAISON SPECIALE DES LAISSES POUR COMPTES DES GRANDS TAILLEURS

RAKOVER, 4, Rue de Bellevard, PARIS-9^e
OCCASIONS VÉRITABLEMENT INTÉRESSANTES
Conditions avantageuses aux Liqueurs.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE POMPES FUNÈBRES

Edouard SCHNEEBERG

43, Rue de la Victoire PARIS (9^e)

Téléphone : Trinité 38-56 et la suite (6 lignes)

Service de Nuit

MARBRERIE - GRANITS

52, Boul. Edgar-Quinet (14^e) - Danton 64-54 ;
43, Boul. M^{me}nilmontant (11^e) - Roquette 39-24 ;
4, Avenue du Cimetière à Pantin - Combat 06-22 ;
Thiais, en face du cimetière Choisy le-Roi 384.

Toutes formalités pour inhumations, cérémonies, incinérations, exhumations, achats de terrain dans tous les cimetières. — Caveaux provisoires.

Tarif officiel de l'Administration à la disposition des familles.

La Maison LÉVI-RIVET, Funérailles et Sépultures 24, r. Notre-Dame-de-Nazareth, téléph. : Arch. 54-97, 59-96, fait part que des terrains sont mis en vente au cimetière Montparnasse au prix de 10.972 fr., et se tient à la disposition des familles qui désiraient bénéficier de cette offre temporaire pour leur fournir gratuitement tous renseignements utiles. La Maison LÉVI-RIVET est l'Entrepreneur exclusif de « la Terre-Promise », 27, rue du Château-d'Eau, Société de Prévoyance qui assure à ses membres les obèques et une sépulture perpétuelle.

ADRESSEZ-VOUS A QUI MERITE VOTRE CONFIANCE POUR PRODUITS DE CHOIX. PRIX avec REM. aux LIGU

HUILE OLIVE ext. sup. « Olivora » 105 f.	SAVON post. 10 kil. 1 ^{er} gare
» fine 90 f.	» arant 72 % 48 f.
POSTAL TABLE 1 ^{er} choix . . . 77 f.	Extra pur 72 % 50 f.
10 lit. 1 ^{er} gare. » Ménagère spéc. 64 f.	» parfumé 53.

Huilerie-Savonnerie JOLY PASTOREL Frères, SALON (B.-du-R)

CAFÉS VERTS & TORR. AUX DERNIERS COURS EN CAISSE
A PARTIR DE 2 k. 500 Gd Arome 45 fr., Courant 40 fr.
Ecrits "GRANDE BRULERIE DE L'EQUAIEUR", MARSEILLE

Docteur Louis ROUSSEAU

UN MÉDECIN AU BAGNE

Préface de M. JUVANON
Ancien Gouverneur de la Guyane

La vérité scientifique sur le baigné.
Un document effroyable.

UN MÉDECIN AU BAGNE est à la fois une leçon un palpitant roman humain et un appel vibrant en faveur des plus malheureux d'entre les hommes.
Eugène DIEUDONNÉ.

Un volume de 366 pages. 10 fr.
Franco par retour aux : EDITIONS ARMAND FLURY
43, Rue de Turenne, PARIS (3^e) - Chèques postaux : Paris 674-30

Se recommander des "CAHIERS"

GRANDS VINS
DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE
ET DES COTES DU RHONE
Antonin ESTABLET, Propriétaire
A CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)
PRIX SPÉCIAUX POUR LES LIGUEURS
Représentants demandés

Voulez vous recevoir gratuitement les CAHIERS ? Adressez-nous cinq nouveaux abonnements.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Jean LARNAC : *Comtesse de Noailles, sa vie, son œuvre* (Ed. Kra, 1931). — Après de nombreuses études sur la littérature féminine, J. L. consacre un volume à l'un des plus grands poètes français de ce temps. Ici, la biographie de Mme de Noailles tient peu de place, et, de fait, importe peu : une fois connues son ascendance, ses enfance et sa prédilection pour la vie française, seuls la genèse et le commentaire de ses poèmes peuvent compter. L'auteur, à cet égard, ne laisse rien à désirer au lecteur. Je ne lui reprocherai que de s'être montré trop avare de citations et j'eusse aimé que son livre fût une anthologie, en même temps qu'une étude critique. Mais tel qu'il est, il suscite à chaque page l'envie de lire ou de relire l'œuvre à laquelle il est consacré. — R. P.

GARDÉMAT : *Traité de la profession d'avocat* (Libr. des Juris-Classeurs, Ed. Godde, 1931). — Rien de ce qui touche à l'organisation de la justice ne reste indifférent aux Liqueurs. Voilà pourquoi nous leur signalons ce traité, le plus complet qui existe, et dont les 328 pages in-4^e, sur deux colonnes, ne contiennent que des choses utiles. Dans une préface qui aurait pu faire un excellent article pour les *Cahiers*, l'auteur fait la critique de certaines règles de la profession d'avocat, des insuffisances de la justice actuelle et des complications désuètes de notre procédure civile. — R. P.

COURTIERS de publicité sont acceptés pour le développement de la publicité, tant à Paris qu'en province. Pour renseignements, s'adresser aux « Cahiers », 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e) ou à notre collègue Jules Dupont, 14, rue du Delta, Paris (9^e).

LIBRES OPINIONS

LE CONFLIT ENTRE LE FASCISME ET LE VATICAN

Par Luigi CAMPOLONGHI, président de la Ligue italienne

Le conflit qui met aux prises le Vatican et le Régime fasciste est — à plusieurs points de vue — des plus intéressants. Il y a, d'abord, le fond du problème, qui passionne les juristes et les diplomates. Il y a, ensuite, la question des rapports futurs entre le Pape et M. Mussolini, qui préoccupe tous ceux qui suivent de près l'évolution de la situation italienne.

Les incidents actuels se prêtent, enfin, à toute une série de considérations sur les méthodes et la politique fasciste, dont l'opinion internationale aurait tort de ne pas s'émouvoir.

Débarassons tout de suite le terrain de tout ce qui concerne l'interprétation stricte du Traité de Latran.

* * *

Dans l'organisation de l'Etat fasciste, le Vatican a toujours vu une source de dangers contre sa tendance à diriger la formation morale et civique de la jeunesse. Les événements viennent de prouver que ses craintes n'étaient pas sans raison, puisque même les précautions qu'il avait prises contre ces dangers au moment de la signature du Traité de Latran se sont révélées impuissantes à les éviter.

Ces précautions sont contenues dans l'art. 43 du Traité de Latran, qui autorise d'une façon catégorique la création d'organisations catholiques. Fort de l'art. 43, le Pape a ordonné la création de l'Action catholique, dont il a défini les buts de la façon suivante :

« L'action catholique est l'union des forces catholiques organisées pour la réalisation et la défense des principes catholiques dans la vie individuelle, familiale et sociale, selon les enseignements de l'Eglise, les directives du Saint-Siège, et sous la dépendance des autorités ecclésiastiques compétentes. »

Les groupes d'Action catholique surgirent par tout, et vite en grand nombre, de façon que, trois ans après la signature du Traité de Latran, c'est le Fascisme qui, à son tour, voit dans l'Action catholique un obstacle puissant contre son désir et sa volonté d'assurer, à lui tout seul, la formation de la jeunesse.

* * *

L'Action catholique compte six branches d'organisations : trois masculines et trois féminines, ayant la même structure et les mêmes buts. Il y a une organisation pour les adultes, une organisation pour les étudiants, une organisation pour les enfants. Et sur ces organisations plane la volonté absolue d'une *Giunta Centrale* (Bureau Central), présidée par Mgr Pizzardo.

Pour justifier son attitude actuelle contre

l'Action catholique, le Fascisme accuse ses adhérents d'être sortis du terrain spirituel pour entrer dans le domaine politique; mais cette explication est plutôt maigre. La vérité est bien différente : le Fascisme s'est ému lorsqu'il a vu la jeunesse se précipiter vers l'Action catholique en masse, comme poussée par le désir de se soustraire à l'emprise fasciste. Seulement cette considération est étrangère à l'esprit et à la lettre du traité, elle est contingente et non absolue, elle n'infirme pas le droit reconnu solennellement au Pape par un acte international, dont le Fascisme s'est paré, pendant trois ans, pour fournir au monde étonné la preuve de son esprit de tolérance et de son... libéralisme.

Aux termes du Traité, le Pape a incontestablement raison : reste plutôt à savoir comment le Fascisme ne s'est pas aperçu, au cours des négociations, qu'en acceptant l'art. 43, il fournissait à son partenaire une arme dont celui-ci n'aurait pas manqué de se servir.

* * *

Quel besoin avait le Fascisme de conclure un pacte avec le Vatican? Pourquoi, ce pacte, l'a-t-il signé?

Pour répondre à ces questions, il ne faudra pas, tout d'abord, oublier que le Concordat a été fait à la veille de cette parodie électorale par laquelle le Fascisme voulut donner à son Régime un semblant de légalité. C'est, en effet, sous l'égide de la Croix et de la Matraque qu'a été jouée la farce plébiscitaire de 1928.

Il ne faut pas oublier, non plus, qu'à cette époque, M. Mussolini assumait volontiers des allures guerrières et qu'il brandissait son épée en menaçant la France et l'Univers. L'appui de l'Eglise n'était pas à mépriser, en pareille circonstance : bien au contraire, il pouvait servir à donner au monde la sensation — bien injustifiée, d'ailleurs, on s'en est aperçu par la suite, et l'on s'en aperçoit, une fois de plus, aujourd'hui — de l'unité spirituelle du peuple italien.

Le Fascisme, enfin éprouvait le besoin d'une sorte de consécration éclatante aux yeux de l'opinion internationale, à son égard toujours perplexe et réservée. Issu d'une série moule de violences sanglantes, resté au pouvoir grâce au crime, à l'assassinat de la Liberté, au Tribunal spécial — en un mot : grâce à la terreur — le Régime fasciste sentait que la méfiance et le mépris des peuples civilisés planaient sur lui. Son chef n'était donc animé que d'un désir : faire oublier ses crimes en s'introduisant dans la « bonne société ». C'est là le désir de tous ceux qui sont parvenus au sommet

de la fortune par des moyens malpropres, louches ou mal définis : être reçus par les gens irréprochables... qui souvent ne sont que leurs devanciers.

C'est le Pape qui se prêta à cette opération. Il mit sa main blanche dans la main sanglante de M. Mussolini, qui cessa d'être un pestiféré, porteur de germes malfaisants et diaboliques. La glace était rompue.

M. Henderson pouvait aller à Rome, avec la conscience tranquille.

* * *

Les motifs qui poussèrent le Pape à signer le *Traité de Latran* et le Concordat ne sont pas moins évidents. Le Pape aussi (c'est notre ami Labriola qui le remarque avec beaucoup de justesse), le Pape aussi avait besoin d'un soutien. L'empire austro-hongrois venait de se dissoudre. L'Espagne était inquiète et la dynastie des Bourbons menacée. Dans ces conditions, pourquoi le Vatican ne se serait-il pas appuyé à l'Etat, au sein duquel il est, par ses traditions, obligé de vivre? D'ailleurs, cet Etat fasciste, conservateur, réactionnaire, antilibéral, ennemi du mouvement d'idées issu de la Révolution française, cette réalisation fantasmagorique du rêve de Joseph de Maistre, était bien l'idéal de l'Eglise.

Puis, il y avait la possibilité de ramener le Christ dans les écoles, le catéchisme dans l'enseignement. Et enfin, et surtout, il y avait — si on laisse de côté la question d'argent (presque 2 milliards!) à laquelle les Pontifes ont été de tous temps, extrêmement sensibles — il y avait l'article 43.

C'est dans ces conditions que le Pape signa!

* * *

Mais les temps ont évolué. Le plébiscite n'est plus, pour M. Mussolini, qu'un souvenir périmé. Une politique de démagogie pacifiste a remplacé chez le Duce l'ancienne politique de « matamore », et les naïfs sont contents. La consécration éclatante consentie par le Pape n'a pas donné de résultats bien appréciables : l'étranger refuse aux oppresseurs du peuple italien son estime et son argent. Pas d'accords et pas d'emprunts. L'isolement continue. Car, lorsque M. Henderson va à Rome, ce n'est pas sa probité qui déteint sur M. Mussolini, c'est M. Mussolini qui déteint sur M. Henderson. Aux yeux des foules, à la sensibilité morale profonde, celui-là ne sort pas agrandi de l'entretien : celui-ci en sort amoindri. Et, d'autre part, l'appui donné par l'Eglise aux tentatives de pénétration internationale du Fascisme, à la politique de prestige du Fascisme, ne semble pas avoir été proportionné à la puissance de sa formidable organisation.

Quant au Pape — nous l'avons vu, — il avait pris ses précautions. Il avait prévu que son partenaire, tôt ou tard, essaierait de limiter ses droits. Il savait que si le Fascisme lui avait permis de former des consciences, c'était pour les mettre au service de l'Etat; tandis que l'Eglise ne voulait former des consciences que pour les mettre au service de l'individu. Le conflit ne tarda pas à s'annoncer à travers deux discours, l'un de M. Mussolini, et

l'autre du Pape, où le Fascisme et l'Eglise opposaient leurs conceptions différentes des rapports entre les citoyens et l'Etat.

Mais il y avait, heureusement, et pour cause, l'article 43. Le Pape aurait-il hésité à appliquer cet article, qu'il aurait senti monter vers lui le mécontentement des foules, désappointées en le voyant prendre figure de brillant second aux côtés d'un régime qui est la plus brutale expression du pouvoir bourgeois. Il fallait donc agir, d'un côté, sur la jeunesse et, de l'autre, ne pas perdre le contact avec les masses. C'est pour cela qu'il hâta la création de l'Action catholique. Mais c'est de cela aussi que le Fascisme devait s'offusquer.

D'où le conflit actuel.

* * *

Le Pape et M. Mussolini finiront, sans doute, par se mettre d'accord, puisque, des deux côtés de la barricade, on est fertile en expédients; mais le conflit ne sera pas apaisé. Car, malgré le rêve de ceux qui s'étaient figuré pouvoir partager la jeunesse italienne entre le Vatican et le Fascisme, en confiant les cerveaux à l'Eglise et les bras à l'Etat, Fascisme et Vatican représentent des intérêts — sinon des tendances — inconciliables.

Il n'est pas besoin de définir les tendances et les intérêts de l'Eglise. Les unes et les autres découlent d'une histoire bi-millénaire.

Quant au Fascisme, il est un régime « totalitaire ». Il faut qu'il détienne tout le pouvoir. Il ne peut en céder aucune part, fût-elle minime, à personne. S'il donnait la liberté d'enseigner aux professeurs, il risquerait de se trouver en présence d'une jeunesse rebelle. S'il désarmait la milice, il risquerait de se trouver — sans défense — en présence d'une armée en révolte. S'il concédait aux ouvriers le droit de s'organiser, il verrait se rééditer l'histoire de... *l'Action catholique*. Il faut qu'il soit maître partout — et partout fort et cruel — s'il veut résister. Et résister, c'est son seul but. S'il était faible ou indulgent, il s'écroulerait. S'il déléguait à d'autres une partie de ses pouvoirs, il se créerait des rivaux et des successeurs.

Au surplus, le Régime, qui ne peut compter sur les générations mûres (c'est M. Mussolini lui-même qui l'a avoué dans un « discours » fameux; tout est fameux chez ce monsieur!) doit compter sur les jeunes générations. Il lui faut pétrir ces générations d'après son esprit, ses tendances, ses visées. Comment voulez-vous donc qu'il les confie à d'autres? Son salut est dans l'avenir. Comment voulez-vous qu'il laisse à d'autres le soin de préparer cet avenir?

Le Vatican a eu le tort d'oublier tout cela. Ou plutôt, il a eu le tort de croire que l'article d'un traité aurait pu suffire pour porter un remède à tout cela. Et, ayant ouvert les yeux, il doit constater, à son grand regret, que, si le *Traité* lui donne raison, la force... lui donne tort.

* * *

Que vont faire maintenant le Vatican et le Fascisme? Vont-ils se brouiller d'une façon définitive? Je ne le pense pas. Je crois à une paix, qui

ne sera qu'un armistice. Ce qui est certain, c'est que le Pape, même s'il cède à la force, n'abandonnera pas son point de vue. Ce serait renier — à son tour — les traditions de l'Eglise. Ce serait le suicide. Mais le Fascisme ne se suicidera pas et l'Eglise non plus. Et on aura fait beaucoup de bruit pour rien.

Pour rien? Vraiment? Non, peut-être, car, à côté de la dispute autour du fond du problème, ainsi qu'autour des rapports futurs entre l'Eglise et l'Etat fasciste — il y a — nous l'avons dit au début de cet article — les méthodes de la politique fasciste que les incidents actuels nous permettent de mettre en pleine lumière.

En plus du tort, que nous venons d'indiquer, de ne pas tenir compte, dans les pourparlers qui ont précédé la signature du Traité et du Concordat, de la véritable essence du Fascisme, le Pape a eu celui de se fier au Fascisme.

Le Fascisme — on ne le dira jamais assez — n'a qu'un but : résister. Pour résister, il traitera aujourd'hui avec les puissances de guerre, quitte à se ranger demain aux côtés des puissances de paix, et vice versa. Pour résister, il signera n'importe quoi, et il trahira n'importe qui. La félonie est à la base de sa morale : l'intérêt est au sommet.

Quiconque a confiance dans la parole et dans la signature du Fascisme va au devant des déceptions les plus amères. Le Pape en a fait l'expérience. Que les autres y prennent garde! Avant la brouille fasciste-vaticane, l'erreur était excusable : elle ne le serait plus aujourd'hui.

Voilà la claire leçon qui découle du conflit qui met aux prises la force d'oppression la plus ancienne avec la force d'oppression la plus jeune, l'une et l'autre également redoutables pour la cause de la liberté de l'esprit humain.

LUIGI CAMPOLONGHI,
Président de la Ligue Italienne.

P.-S. — Je viens de lire dans le *Journal* les déclarations très nettes que Mgr Fontenelle a faites à M. Marcellin, et auxquelles M. Mussolini a opposé d'autres déclarations plus arrogantes, mais moins intéressantes, car elles sont tout à fait superflues pour ceux qui connaissent d'assez près le Fascisme.

Ces déclarations confirment en tous points l'exposé synthétique de la question que j'avais déjà fait dans l'article qui précède.

Où bien (et ce n'est pas vraisemblable) le Fascisme ignorait tout de l'essence de l'Eglise, et l'Eglise, de son côté, ignorait tout de l'essence du Fascisme, ou bien il faut admettre que le Vatican, en comptant sur l'article 43, et le Fascisme, en comptant sur... la force dont il dispose, ont signé les accords de Latran avec des arrière-pensées bien établies. C'est une thèse.

La preuve en est qu'aujourd'hui le Vatican fait appel à l'esprit et à la lettre de l'article 43, et que le Fascisme oppose à cet appel un mépris hautain derrière lequel se cache la force de ses baïonnettes.

Evidemment, le Fascisme, qui a signé le traité pour les raisons que je viens d'indiquer, s'était fait l'illusion que la jeunesse n'aurait pas permis, en se tournant

vers l'Action catholique, une large application des droits réservés au Vatican par l'art. 43. C'est sur ce point qu'il s'est trompé, ainsi que le dit très justement Mgr Fontenelle : « Mais, à la récente assemblée à Rome, des secrétaires fédéraux du parti fasciste, il fut constaté que les œuvres juvéniles du régime ne prenaient pas partout le développement souhaité. On en fit grief à l'Action catholique, coupable, disait-on, d'avoir distrait certains jeunes éléments des organisations fascistes, et on cherche dès lors à supprimer cette concurrence. » Voilà pourquoi (je l'ai indiqué moi-même dans mon article) le Fascisme s'est ému et a dissous l'Action catholique.

De son côté, le Vatican s'est trompé peut-être moins sur l'essence que sur les méthodes du Fascisme. Mgr Fontenelle exagère lorsqu'il affirme que la majorité des militants fascistes proviennent des partis antinationaux et maçonniques.

Mais, en tout cas, le Vatican ne l'a-t-il appris qu'après la dissolution de l'Action catholique ? (Cette vérité lui était déjà connue au moment d'empêcher les deux milliards de lire [...]) Il ne faut pas rapetisser le débat. C'est lorsqu'il affirme (et M. Mussolini le confirmera plus tard dans ses déclarations) que le « concept totalitaire du Fascisme tend à monopoliser l'éducation de la jeunesse et presque à soustraire ses enfants à l'influence des parents », que Mgr Fontenelle place le débat sur son véritable terrain. Car le duel est entre ces deux dogmes : le dogme de l'Eglise et le dogme de l'Etat.

Peut-être le Vatican n'avait-il pas oublié tout cela, de même qu'il n'avait pas oublié les origines des dirigeants fascistes ; mais il comptait sur l'article 43. Cette naïveté est inexcusable chez des diplomates raffinis, tels les diplomates du Vatican. Et pourtant, c'est bien sur les méthodes fascistes que le pape s'est trompé. Il a eu confiance dans la bonne foi de gens sans aveu. Il a eu confiance dans la parole d'hommes qui, hier à peine, reniaient la patrie et la religion, puisqu'ils étaient des antinationaux et des francs-maçons (c'est Mgr Fontenelle qui le dit...). Et il a eu tort.

Voilà les causes du débat. Quant au fond — nous l'avons vu, — il consiste dans l'opposition irréductible de deux conceptions concernant l'éducation de la jeunesse, que le Vatican voudrait souder à l'Eglise, et le Fascisme à l'Etat.

Nous — les antifascistes, — nous voulons la livrer à la Liberté.

C'est notre position dans le débat.

L. C.

EN VENTE :

Avec l'Italie ? - Oui !
Avec le Fascisme ? - Non ?

par Luigi CAMPOLONGHI

Un volume : 8 francs

Dans nos bureaux, 27, rue Jean-Dolent, Paris-XIV.

(30 % de réduction aux Sections)

LA RÉPUBLIQUE EN ESPAGNE

Par le docteur P. MOSSÉ, président de la Section de Paris-XIII^e

D'une longue étude sur la République espagnole, que nous remet notre collègue, le D^r Mossé, président de la Section de Paris (XIII^e), et que nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, publier en entier, nous extrayons les pages essentielles.

Après avoir rappelé les brimades et les vexations que subirent en France les républicains espagnols au temps de la dictature, le départ de Paris des nouveaux ministres d'Espagne, au milieu de l'indifférence des Pouvoirs publics, le lendemain de la proclamation de la République, notre collègue décrit la réception organisée lors de l'arrivée en France du roi détrôné, puis il ajoute :

Le peuple de Paris est généreux et pitoyable aux vaincus. Cela pourrait suffire à expliquer les folles ovations qui ont accueilli l'ex-Roi ; au demeurant, le peuple, de très bonne foi, est persuadé qu'Alphonse XIII fut l'ami de la France, dans les bons comme dans les mauvais jours.

En effet, nul ne lui a dit que, pendant la guerre, notre T. S. F. avait intercepté le radiogramme dans lequel il souhaitait à l'Empereur François-Joseph d'Autriche le plein succès de ses armes !

Nul ne lui a dit qu'il n'avait jamais eu un geste pour interdire les prières publiques ordonnées en Espagne pour demander au Ciel l'écrasement de la France impie !

Nul ne lui a dit que toute la Presse monarchiste, et toute la Presse gouvernementale et officielle à l'exemple de l'A.B.C. du marquis de Luca de Tema (ami et associé d'Alphonse XIII) était violemment germanophile !

Nul ne lui a rappelé que, pendant toute la guerre, les ports espagnols servirent de base navale aux sous-marins allemands qui venaient s'y ravitailler en vivres, en combustibles et en torpilles !

Lisez les extraits de la presse allemande. A l'exception du *Berliner Tageblatt* et du *Vorwärts*, elle déplore la chute d'Alphonse XIII qui fut et est resté l'ami du Kaiser Guillaume... Et le maréchal Hindenburg poussera la mauvaise humeur, lorsqu'il recevra le nouvel ambassadeur d'Espagne, jusqu'à ne pas prononcer le mot de République et jusqu'à ne pas faire une seule allusion au changement de régime...

Il y a loin de la légende qui séduit l'esprit à la vérité qui le heurte.

Pour la légende, Alphonse XIII est un prince charmant, aux goûts simples, aux manières plaisantes par leur spontanéité...

En réalité, Alphonse XIII est un étrange personnage (1). Quand il ne joue pas à l'enfant terrible, c'est un homme terrible, digne descendant du sombre et farouche Philippe II.

Elevé par les Jésuites, il a gardé leur empreinte ; il est bigot, autoritaire, sournois. Très infatué de sa personne et de ses prérogatives, qu'il ne trouve jamais suffisantes, il voudrait supprimer la constitution et

(1) Ce portrait n'est pas noirci : « Alphonse XIII, surnommé « Le funeste » par son peuple, a toujours été hypocrite, faux, déloyal, perfide, félon, ajoutant à ces défauts de caractère qui lui ont valu la haine et l'impopularité, une poltronerie manifeste. » (La Calle, *Revista Grafica*, du 24 avril 1931.)

régner en maître absolu à la façon de Louis XIV, son aïeul.

C'est sous cet aspect qu'il faut le voir, pour comprendre l'affaire Francisco Ferrer qui a eu sur les destinées de l'Espagne des conséquences incalculables.

Nous sommes aux premières années de ce siècle. Un homme honore l'Espagne, un homme honore la conscience humaine, c'est Francisco Ferrer. Ecrivain, journaliste, polémiste, professeur, philosophe, cet homme d'un incontestable talent dispose d'une fortune considérable. Il ne s'en servira pas pour satisfaire des appétits égoïstes. Il fonde, en Espagne, l'*Escuela Moderna*, la première école sans Dieu, dont l'enseignement est audacieusement rationaliste et anticlérical. La Catalogne est conquise du premier coup et le succès de Ferrer s'étend sur toute la Péninsule...

Cependant, dès la première heure, Francisco Ferrer voit se dresser contre lui la grande aristocratie espagnole, paresseuse et profiteuse, qui tremble pour ses privilèges ; l'Église qui craint pour sa domination en péril, le Roi pour son trône. Un mouvement se dessine contre son œuvre et Alphonse XIII se met à la tête des antiferreristes.

L'*Escuela Moderna* est fermée. Mais Ferrer a gardé sa plume et sa parole. La persécution a augmenté sa popularité. Pour se débarrasser de cet homme, Alphonse XIII ira jusqu'au crime.

Divers attentats anarchistes auxquels il a fort heureusement échappé ont été commis contre sa personne. Ferrer y est complètement étranger. Qu'importe ! L'occasion est bonne. Il fait poursuivre Ferrer, sous l'inculpation d'attentats anarchistes et il le livre froidement, non pas à un tribunal de droit commun devant lequel il pourrait se défendre, devant lequel il pourrait prouver son innocence, mais devant un Conseil de guerre, dont il connaît à l'avance le verdict.

Francisco Ferrer relevait d'une juridiction civile. Que lui importe ! Le Roi violera la loi pour assouvir sa vengeance et, assassin sans vergogne, il n'aura même pas le courage de son crime.

Devant l'infâme sentence, le monde entier fut secoué d'indignation, car on savait Ferrer innocent. Le Pape demande pitié pour lui. Peine perdue ! Ferrer n'aura pas la vie sauve. Alphonse XIII a ordonné l'exécution immédiate.

Je vois encore, à des années de distance, l'*Illustration* de l'époque, montrant l'arrivée de Francisco Ferrer à Montjuich, et je revois Francisco Ferrer, martyr moderne en veston et en canotier de paille, marcher vers le supplice, mains jointes, doigts croisés et poignets enchaînés...

C'est, avec la mort de Francisco Ferrer, que commence à pâlir l'étoile d'Alphonse XIII, et c'est de cette affaire qu'est née le courant d'impopularité qui finira par entraîner la chute du Roi.

Alphonse XIII a, d'ailleurs, senti la faute commise. Et, croyant avoir étouffé la pensée en tuant l'homme, il ne s'oppose ni à la révision du procès, ni à la réhabilitation.

Devant le mouvement de protestations et de meetings qu'a suscité la condamnation et dont le plus notoire

fut la manifestation qui eut lieu à l'ambassade espagnole à Paris, rue de Grenelle, le Roi avait cédé, mais trop tard. Les yeux étaient ouverts et on comptait les fautes d'Alphonse XIII.

Le favoritisme et l'intrigue deviennent à partir de ce moment la norme du règne. Dans l'armée, l'avancement à l'ancienneté qui était de règle traditionnelle, est remplacé par l'avancement au choix, ce qui assure les meilleurs postes aux amis du régime. De là, un mouvement de protestation et une lutte entre le pouvoir et les *juntas* militaires, mouvement dont le Directeur de Primo de Rivera n'aura jamais raison et avec lequel pénètre dans l'armée le premier souffle républicain.

Dans l'Université, la lutte contre le pouvoir est encore plus vive. Et ni les arrestations de professeurs et d'étudiants, ni la fermeture des Facultés, n'auront raison de sa résistance. Madrid, Barcelone, Séville, Salamanque, Valladolid deviennent autant de citadelles républicaines, dont les « Athénées », centres d'intellectuels qui ont joué, dans la Révolution espagnole de 1931, le rôle qu'avaient joué les encyclopédistes à la veille de 1789, viennent renforcer la puissance.

La gabegie devient énorme. Tout le monde pille le Trésor; les finances publiques sont ruinées. La peseta s'effondre. Et c'est le moment que choisit Alphonse XIII pour faire augmenter sa liste civile et faire pensionner autour de lui infants, frères et beaux-frères, oncles et tantes, cousins et cousines. Tout ce monde entend être payé dans une monnaie saine, « en dollars ». Il en coûte 300 millions par an pour le moins à l'Espagne. Aussi, ne s'étonne-t-on pas que le gouvernement provisoire ait mis sous séquestre les biens qu'Alphonse XIII n'avait pu emporter avec lui ni faire évader avant son départ.

Les désastres militaires engloutissent hommes et argent dans les campagnes du Maroc. Vingt ans durant, ces campagnes sont profondément impopulaires, car le peuple est seul à fournir les effectifs militaires puisque l'exemption est de droit pour ceux qui peuvent payer.

Le désastre d'Annual, où plus de 10.000 Espagnols furent faits prisonniers et ne furent libérés que contre rançon, fut attribué aux ordres donnés par le Roi (1). C'est au moment où une commission d'enquête allait rechercher les responsabilités qu'Alphonse XIII fit proclamer la dictature militaire par Primo de Rivera, violant ainsi délibérément la Constitution qu'il avait juré de défendre.

La dictature a duré sept ans et, pendant ce long intervalle, toutes les classes de la société se sont réconciliées dans une même haine contre le roi. Tout ce qu'il tentera, par la persuasion ou par la manière forte, pour sauver son trône, sera peine perdue. Les géôles de la Péninsule ne seront pas assez nombreuses pour enfermer les ennemis du régime et la brutale exécution des capitaines Hernandez et Galan, qui avaient participé à un coup d'Etat dont la Nation était solidaire donnera le coup de grâce à un gouvernement condamné... (2)

(1) Après avoir quitté l'Espagne, dans les conditions que l'on connaît et qui lui assuraient la sauvegarde de sa vie, de sa liberté et de son énorme fortune, Alphonse XIII aurait dit : « Il faut plus de courage pour agir comme je l'ai fait que pour charger à la tête d'un escadron un jour de bataille. » Cela indique évidemment la valeur de ses conceptions militaires.

(2) Une gravure humoristique espagnole représente Alphonse XIII, vêtu en cuisinier, faisant bouillir une

Après avoir analysé les premiers actes du Gouvernement républicain provisoire, notre collègue poursuit :

C'est à ce ministère que reviendra devant l'Histoire l'honneur d'avoir proclamé, en Espagne, la liberté religieuse.

La liberté religieuse en Espagne ! Chose presque incroyable si l'on se reporte à quelques semaines seulement en arrière.

Le catholicisme est religion d'Etat, et l'Eglise étend sa domination sur tout le pays dont elle contrôle la vie publique et privée. Elle tient sous sa dépendance toutes les autorités civiles et militaires qu'elle contraint à suivre, un cierge à la main, les processions par lesquelles elle extériorise sa puissance. Nul ne pourra prétendre devenir commerçant, avocat ou médecin notable s'il n'accepte la même contrainte. Malheur au mécréant qui, comme le chevalier de la Barre, refuserait de saluer la procession ou de s'agenouiller devant le Saint-Sacrement !

Religion d'Etat, le catholicisme est officiellement protégé : quiconque le critique ou l'offense est puni pour crime de lèse-religion. Riche à milliards, par la dime qu'elle prélève sur l'Etat et sur les fidèles, par ses immenses biens de main-morte, l'Eglise ne se sert de sa puissance que pour soutenir une monarchie corrompue, entretenir l'ignorance et la superstition...

Et, brusquement, les choses changent. Le peuple opprimé a secoué son joug. Nul ne sera désormais ni suspecté, ni inquiété pour ses croyances. Nul ne sera astreint à des pratiques religieuses.

Il faut citer en entier les décrets suivants par lesquels l'Etat a proclamé sa neutralité religieuse et la neutralité scolaire.

« NEUTRALITÉ RELIGIEUSE. — Article premier. — Personne, dans aucun acte officiel ni dans l'exercice des fonctions d'Etat, n'est obligé de manifester des croyances religieuses.

« Les fonctionnaires civils et religieux s'abstiendront de s'enquérir des croyances de quiconque paraîtra devant eux.

« Art. 2. — Personne n'est obligé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de l'Etat, de prendre part aux fêtes religieuses, cérémonies ou services religieux.

« Article 3. — Tous les cultes et confessions sont autorisés et leur exercice privé ou public est permis.

« NEUTRALITÉ SCOLAIRE. — Article premier. — L'instruction religieuse ne sera obligatoire ni dans les écoles primaires ni dans les autres centres d'enseignement dépendant du ministère de l'Instruction publique.

« Art. 2. — Les élèves dont les parents entendent donner l'instruction religieuse aux enfants recevront cette instruction comme auparavant.

« Art. 3. — Dans le cas où l'instituteur ne consentirait pas à donner l'enseignement religieux, celui-ci sera confié à un prêtre qui le donnera gratuitement, aux heures fixées d'accord avec l'instituteur. »

Cette importante réforme, d'ailleurs, ne sera pas la seule. Un des premiers actes des prochains Cortès, en effet, sera la révocation solennelle de l'Edit de 1492, par lequel les rois très puissants de la catholique Espagne expulsèrent les Juifs de leur royaume.

marmite par laquelle s'échappent, sous forme de buée, les meurtres de Francisco Ferrer, Galan, Hernandez, le désastre d'Annual, la dictature avec ses fusillades, ses incarcérations, ses iniquités... condiments avec lesquels il prépare l'avènement de la République (La Calle, 8 mai 1931).

500 ans après cette expulsion, les descendants de ces Juifs, connus sous le nom de Judéo-espagnols, fixés les uns au Maroc, en Tunisie, en Algérie, en Tripolitaine, sur les côtes d'Asie Mineure, les autres en Grèce, en Serbie, en Turquie d'Europe, ne se sont jamais assimilés aux populations au milieu desquelles ils vivent. Jusqu'à nos jours, ils ont gardé la langue, le costume et les traditions de l'époque où ils furent expulsés. L'Espagne leur ouvre aujourd'hui toutes grandes les portes du pays, admirable geste de fraternité et de tolérance qui devrait servir d'exemple à tous les pays dont la civilisation est rongée par cette lèpre qu'est l'antisémitisme.

Ce n'est pas tout. De nouvelles mesures de laïcisation sont annoncées pour une date prochaine : sécularisation des cimetières, séparation de l'Eglise et de l'Etat, interdiction aux préfets de prendre part officiellement aux cérémonies religieuses solennelles, interdiction pour l'armée d'envoyer des délégations à ces mêmes cérémonies, suppression des quatre ordres militaires religieux, interdiction pour l'Eglise d'intervenir au Conseil de l'instruction publique ; suppression des honneurs militaires qui étaient rendus au Saint-Sacrement lorsqu'il passe dans les rues, prohibition du crucifix et des emblèmes religieux dans les écoles. C'est contre ces mesures que tous les évêques espagnols ont signé une protestation, datée de Rome, le 3 juin 1931, adressée au gouvernement espagnol... (1)

Le propre de toute démocratie est d'avoir des partis politiques dont les luttes et les rivalités sont le gage et la condition du progrès. L'Espagne républicaine est rapidement entrée dans cette voie et, aux deux vieux partis conservateur et libéral qui exerçaient jadis le pouvoir par le système rotatif avec mise à pied automatique des fonctionnaires à chaque changement de Ministère, se substituent des partis plus nombreux, plus nuancés, qui donnent, d'ores et déjà, l'image de la future Constituante, qui sera élue le 28 juin et inaugurera solennellement ses travaux le 14 juillet prochain, date commémorative de la chute de la Bastille.

Au centre : 1° la gauche radicale, qui sera le groupe le plus nombreux, parce qu'il représente les classes moyennes, et qui comprend : a) l'action républicaine (avec Azana, ministre de la Guerre, comme leader) ; b) l'alliance démocratique (chef : Alexandre Lerroux) ; 2° Le parti radical et radical-socialiste (Marcelino Domingo, Albornos, etc.).

Le centre est renforcé par le groupe du docteur Marañón (l'accoucheur de la République), Perez de Ayala, Ortega y Gasset, et de nombreux intellectuels. Groupe qui s'est intitulé : « Au service de la République. »

A droite : 1° l'union libérale républicaine réformatrice, correspondant à l'ancien groupe des opportunistes français, nettement anti-clérical, et qui a comme chef Zamora, Melquiades, Alvarez et Pedragal ; 2° La droite modérée républicaine, ex-constitutionnaliste de gauche avec Sanchez Guerra et Chiapaprieto.

(1) Cela ne rappelle-t-il pas le manifeste des cinq cardinaux français, protestant en 1891 contre « l'athéisme devenu la règle d'action de quiconque porte en France un titre officiel, contre la suppression des prières publiques, l'interdiction aux soldats d'assister en corps aux cérémonies religieuses, et l'égalité des honneurs rendus à tous les genres de sépulture ? » Nul ne peut prétendre que, depuis ce moment, certaines de ces mesures ne soient tombées en désuétude et que nous ne soyons en matière de laïcité un peu moins avancés qu'il y a quarante ans.

A l'extrême-droite : 1° Le groupe monarchiste, qui se réduira à quelques unités ;

2° Les nationalistes cléricaux (action nationale) qui a pris pour devise : « Ordre, religion, patrie, travail, propriété. »

La gauche avancée : socialistes (Largo Cavallero, Prieto, Fernando de los Rios), avec le programme suivant : droit de vote à 21 ans, journée de 8 heures, instruction obligatoire, assurances sociales, remèdes à la crise du travail ; et, comme programme agraire : extension de la loi des assurances contre les accidents à l'agriculture, modification des lois sur les fermages, culture intensive obligatoire, défrichement des terrains de chasse, organisation du crédit agricole et des coopératives paysannes.

L'extrême gauche pourrait être représentée par quelques communistes. Ce parti est, à l'heure actuelle, plus nombreux et plus dangereux qu'on ne l'avait supposé à l'origine. Il a fait connaître son programme, qui comprend : extradition et jugement d'Alphonse de Bourbon ; passage par les armes de Berenguer ; proclamation de l'indépendance de la Catalogne et des pays basques ; abandon du Maroc ; désarmement de la police et de la gendarmerie, et distribution de leurs armes aux ouvriers et paysans : mise en liberté d'Adb el Krim.

Revendications qui sont, on le voit, dans la note habituelle du parti communiste et que la *Pravda*, de Moscou, trouve cependant trop modérées, car elle somme les communistes espagnols de commencer, dès à présent, la lutte armée contre le gouvernement réactionnaire et bourgeois de la nouvelle République.

Les débuts de la République espagnole furent joyeux, populaires et pacifiques. Dès sa naissance, le nouveau régime avait pris figure d'une République parlementaire bourgeoise, ce qui lui valait le mépris des communistes, mais la confiance de tous les gouvernements de la vieille Europe, confiance qui se traduisait par la hausse de la peseta et des valeurs espagnoles.

L'armée et la marine s'étaient ralliés dès le premier jour. L'écusson royal avait été spontanément gratté sur le fronton de toutes les casernes et le drapeau républicain avait été arboré avec les honneurs réglementaires. Le général Sanjurjo avait mis la garde civile, forte et disciplinée, au service de la République. Tous les anciens préfets de la monarchie avaient été remplacés par un personnel nouveau ; la magistrature et le Parquet s'étaient déclarés en faveur de la République. Le 1^{er} mai, fête du travail, avait été célébré avec ferveur et sans aucun désordre. Tout allait bien, trop bien, lorsque fut publié un mandement, injurieux pour la République, de M. Segura, primat d'Espagne et archevêque de Guadalajara...

Le dimanche 10 mai, à la suite de ce mandement, le journal *l'A. B. C.*, ayant pour directeur le marquis Luca de Tema, ami personnel et associé d'Alphonse de Bourbon, avait organisé, à 11 heures du matin, rue Alcalá, 67, une réunion monarchiste.

A la fin de la réunion, les monarchistes sortent aux cris de « Vive le Roi ! A bas la République ! ». A ce moment, un public nombreux, qui avait assisté au concert donné par la Musique Municipale, dans les délicieux jardins « du Retiro » s'écoulait par cette même rue d'Alcalá. La foule reste froide et silencieuse sous les cris et les provocations des royalistes qui redoublent d'insolence devant le succès apparent de leur manifestation.

C'est alors qu'une quinzaine de chauffeurs de taxis, en station, répondent d'une seule voix aux provoca-

tions royalistes, par les cris de « Vive la République ! A bas Alphonse ! ».

De la salle de réunion des royalistes, sortent à cet instant un groupe de partisans réactionnaires armés de casse-tête, qui prennent une attitude hostile vis-à-vis de la foule, tandis que, des balcons du 67 de la rue Alcalá (siège de la réunion), des monarchistes notoires encouragent les provocateurs et conspuent la République.

Et c'est la collision. La foule prend fait et cause pour les chauffeurs ; tandis qu'elle met en déroute les partisans royalistes, un coup de feu claqué, tiré par un monarchiste, et blesse un chauffeur sans d'ailleurs lui faire grand mal.

La foule se précipite sur l'immeuble où se sont enfermés, à double tour, les monarchistes. Vingt mille personnes conspuent le marquis de Luca de Tema, le roi, la monarchie ; des pierres sont lancées. Quelques carreaux sont brisés ; de nouveaux coups de feu partent et un enfant de treize ans a le ventre transpercé par une flèche en acier tirée par une carabine à air comprimé.

L'effervescence et la colère de la foule sont à leur comble. A ce moment, un monarchiste, M. Matos, est pris à partie ; il est entouré, bousculé, frappé ; ses vêtements sont mis en morceaux et une moitié de sa chemise, de son gilet et de son veston restent entre les mains de ses assaillants. Dans cette moitié du veston, il y avait le portefeuille de M. Matos. Ce portefeuille bourré de billets de banque fut rapporté intact au domicile de M. Matos par un inconnu.

Pendant que M. Matos était ainsi aux prises avec les républicains, des coups de revolver sont tirés par deux monarchistes, les frères Miralès (dont l'un, Alfred, est le secrétaire du directeur de l'A. B. C.). La bagarre devient générale. Le feu est mis aux automobiles des royalistes et un kiosque à journaux où se vendait l'A. B. C. est renversé et brûlé.

A ce moment intervient la *Guardia civil* qui, n'ayant pas encore perdu les méthodes et les traditions d'un passé récent, fait feu et tire dans le tas.

Alors, éclate la grande fureur du peuple, fureur qui, comme chaque fois, se retourne contre les Jésuites qui symbolisent à ses yeux la souffrance et la misère des masses, et dont il est coutume d'assiéger les couvents à chaque convulsion sociale.

Les couvents sont, d'ailleurs, fortifiés et percés de meurtrières, à l'abri desquelles les Pères mitraillent leurs assaillants. Ceux-ci, pris sous les feux croisés des Jésuites et de la police, n'avaient qu'à décamper après avoir accompli un geste traditionnel qui, chaque fois, leur coûtait morts et blessés.

Il ne devait pas en être de même de l'offensive du 10 mai 1931. Prévue et préparée par les extrémistes, exécutée avec discipline et méthode par leurs troupes, favorisée par l'attitude sympathisante d'une foule hostile aux Jésuites, qui regardait brûler un couvent comme elle aurait regardé un feu de la Saint-Jean, prenant au dépourvu des autorités nouvellement installées, un gouvernement qui reculait devant une répression brutale, l'offensive ne pouvait que réussir.

Telle était l'impopularité des Jésuites que, le lendemain, sur les ruines fumantes de leur couvent, un écriteau portant ces mots : « Eso es la justicia del pueblo » recueillait l'assentiment général. Erreur collective, sanctionnant l'erreur individuelle.

Les flammèches échappées de l'incendie portent aussitôt le feu au loin. A Madrid, le couvent des Carmélites brûle avec sa bibliothèque si riche de manuscrits sur Saint-Thérèse et le couvent des frères des éco-

les chrétiennes ; le couvent des Capucins à Valence, celui des Salésiens à Alicante brûlent également ; des couvents flambent à Lérida, à Saragosse, à Alicante, à Xérès, à Séville, à Grenade, etc., au total plus de 200 monastères incendiés.

Une vague de fureur et de fanatisme anticlérical a secoué la vieille Espagne, liée depuis des siècles à la domination de l'Eglise ; mais la réaction, pour si violente qu'elle ait été, n'en a pas moins été brève. Il n'y a eu aucun attentat contre les religieux, qui ont réoccupé leurs couvents gardés par les républicains armés ; les incendiaires pris sur le fait ont été condamnés aux travaux forcés ; les dommages seront réparés par l'Etat. Il faut donc prendre cet épisode d'autant moins au tragique que, le 4 juin, jour de la Fête-Dieu, les églises et les monastères pavosaient spontanément leurs édifices avec les couleurs républicaines révolutionnaires..

Voilà donc, avec le calme revenu, un danger écarté. Ce n'est pas à dire que la République espagnole, ne connaîtra pas d'autres difficultés. La question de l'autonomie provinciale, et de l'autonomie de la Catalogne, en particulier, est pleine d'embûches. Il semble, pourtant, que l'entente pourra se faire entre le pouvoir central et les provinces, sur la base du pacte de Saint-Sébastien qui dit ceci : « Lorsque la République sera instaurée en Espagne, les parlements provinciaux élaboreront un statut fédéral qui sera soumis au referendum des municipalités intéressées, puis au suffrage universel et enfin aux Cortès espagnols. »

Les déclarations de Macia, président de la République catalane, de Compagnys, préfet de Barcelone, de Lerroux, ministre des Affaires étrangères et d'Alcala Zamora, président du Gouvernement provisoire, ne laissent aucun doute à ce sujet.

Reste la question sociale qu'un changement de régime ne suffit pas à résoudre. De graves conflits ouvriers ont éclaté à Barcelone, à Séville, à Bilbao, à Oviedo, à Saragosse, à Gijón, à Saint-Sébastien ; conflits dans lesquels on a toujours retrouvé la main des communistes. Mais, partout, le mouvement a été réprimé avec vigueur, les grèves rapidement solutionnées. Devant ces conflits, le pays a nettement pris partie pour le gouvernement, et on a même vu à Barcelone, les syndicalistes et les employés de tramways ajourner la grève jusqu'à ce que la République soit consolidée, pour ne pas favoriser les desseins des réactionnaires et des communistes.

On peut, en somme, attendre les élections à la Constituante, le 28 juin prochain, avec la certitude que le suffrage universel donnera une immense majorité à la République. Les résultats qui en seront connus lorsque paraîtront ces lignes, démontreront si ces prévisions sont exactes.

Mais, quoi qu'il arrive, ce dont on peut être certain, c'est que le retour d'Alphonse XIII en Espagne et la Restauration de la dynastie des Bourbons sur le trône de Castille sont choses impossibles. Il y a des courants d'impopularité qu'on ne remonte pas. Alphonse XIII n'a donc pas de ticket de retour.

Ceci n'est pas une raison pour permettre à l'ex-roi, à son entourage, et aux émigrés de conspirer et de fomenter la guerre civile en Espagne. Notre gouvernement, qui fut si sévère aux proscrits Républicains, a un devoir d'étroit contrôle sur ce qui se passe à Fontainebleau qui ne doit pas devenir un nouveau Coblenz. La Ligue des Droits de l'Homme saurait, une fois de plus, rappeler le gouvernement de la République à ses obligations, s'il venait, d'aventure, à y manquer.

DOCTEUR MOSSE,

Président de la Section de Paris XIII^e

LA FÉODALITÉ ÉCONOMIQUE et la Démocratie

Par Georges MICHON, docteur-ès-lettres

Le fait capital de ces vingt-cinq dernières années — avec la guerre qui en a, d'ailleurs, accru l'importance — est la constitution, au-dessus du pouvoir légal issu de la nation, d'un nouveau pouvoir, occulte, irresponsable, qui est parvenu à mettre la main sur les leviers de commande de l'Etat, dominant en fait le Gouvernement, le Parlement, l'Administration, l'Armée, la Diplomatie.

Tout en est venu à dépendre de la volonté d'une oligarchie de grands capitalistes de l'industrie, du commerce, de la banque, faisant la loi à la majorité, suggérant ses formules tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, imposant aux Chambres le vote de conventions, de concessions, de droits protecteurs, de programmes d'armement, de conquêtes coloniales, d'aventures de guerre comme l'expédition de la Ruhr, et, cependant, échappant au contrôle de la puissance publique. En sorte que l'Etat, au lieu d'être l'arbitre entre les intérêts et la sauvegarde des faibles, est devenu le serviteur de cette nouvelle féodalité.

* *

Ce fait est surtout la conséquence d'un double phénomène : d'une part, l'extrême concentration des capitaux et des machines; d'autre part, l'accroissement continu de la classe ouvrière, dont la victoire, avec les institutions démocratiques, sembla certaine avec le temps. Devant le danger, la nécessité apparut au grand patronat de s'unir étroitement pour résister, à la fois, à la poussée socialiste et à la menace étatiste. Cet état d'esprit se révéla surtout à la suite de la guerre qui, avec les événements de Russie, fit craindre aux classes dirigeantes l'avènement du socialisme, la restitution des bénéfices de guerre, la justice fiscale, alors qu'elles entendaient au contraire rejeter sur la masse le poids des charges de la guerre et profiter de celle-ci pour asseoir solidement leur domination sur les ruines de la démocratie. Le fascisme est sorti de là.

Certes, l'esprit d'union se manifestait dès avant la guerre dans l'industrie. Le Comité des Forges, celui des Houillères, le Comité central des armateurs, l'Union des industries métallurgiques et minières existaient déjà, constitués conformément à la loi sur les syndicats de 1884, mais ce fut la guerre qui, orientant le grand capitalisme vers l'union des efforts et la concentration des moyens, lui fournit l'occasion et la force de former des organismes de combat, fortement disciplinés, et de dominer l'Etat. Alors que, jusqu'en 1914, la France était un pays moyen, essentiellement agricole, avec une industrie variée travaillant surtout pour la consommation intérieure, la

guerre et les traités en ont fait un pays de grande industrie concentrée cherchant à écouler ses produits sur le marché extérieur (1). Cette transformation a eu, au point de vue politique et social, de graves conséquences, dont la plus importante est l'accroissement considérable de la puissance du grand capitalisme.

Sous prétexte de faire appel aux techniciens, les gouvernements de guerre, surtout celui de Clemenceau, remirent en fait la direction des services de l'Etat au grand patronat industriel et commercial. C'est ainsi que l'on put voir la Direction des vivres: M. Rabel, de la maison Félix Potin; à la Direction des Liquides, M. Lalou, de la maison Dubonnet; aux Alcools, M. Palliez, de la maison Galnot, le principal importateur de rhums; à l'Armement, M. Loucheur avec la Société Générale d'Entreprises et le Comité des Forges; aux Céréales, M. Vilgrain, grand minotier et deux fondés de pouvoir de la maison L. Dreyfus. Comme l'a montré Francis Delaisi, la France était administrée par ses fournisseurs, qui « avaient, dès lors, pour eux, le Gouvernement, le Parlement, la Loi, les Juges, la Presse. » (2).

Le grand capitalisme dominait l'Etat, ce qui lui permit, à l'intérieur, de régenter la nation au gré de ses appétits, et, à l'extérieur, d'imposer ses conditions de paix pour exercer une hégémonie économique en Europe.

Constatons en passant que les oligarchies industrielle et bancaire se confondent, les mêmes hommes étant à la fois les administrateurs des grandes firmes métallurgiques, des banques, des mines, des compagnies de chemins de fer et de navigation, etc.

* *

Dès l'armistice, le Comité des Forges fit nommer Millerand, haut-commissaire à Strasbourg, qui s'employa à lui faire adjuger pour 500 mil-

(1) La France possède le plus riche gisement de fer de l'Europe; sa production de fonte est passée de 5.210.000 tonnes en 1913 à 10.453.000 tonnes en 1929, et celle d'acier de 4.700.000 tonnes à 9.655.000. L'extraction de la houille produit 55 millions de tonnes (sans compter le charbon de la Sarre), au lieu de 40 millions. Le nombre des hauts fourneaux est de 225, contre 131. Les cokeries de houillères ont fourni 9 millions 167.000 tonnes de coke en 1930, soit plus du double qu'en 1913. La production d'azote atteint 62.000 tonnes, au lieu de 17.000. La distillation du goudron de houille s'est accrue dans des proportions considérables.

(2) Cf. *Le Progrès Civique*, 11 déc. 1920 et 5 mars 1921.

lions de francs-papier les magnifiques usines allemandes de Lorraine qui avaient coûté plus de 1 milliard et demi de marks-or. Ce fut, au dire du rapporteur de la Commission des Marchés, « le plus fructueux pillage qu'on ait jamais connu. » (1). Puis, avec les bénéfices de guerre, le grand capitalisme français acquit de larges participations dans les aciéries tchèques, les pétroles et filatures de Pologne, les mines de Haute-Silésie. On sait que dans la rédaction du traité de Versailles, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes fit place, la plupart du temps, à des considérations historiques, stratégiques, et surtout économiques. La position des gisements de houille de la Sarre et de Haute-Silésie, de pétrole en Galicie prima la volonté des habitants.

Aux élections de 1919, Millerand fut le vrai chef du Bloc National ; comme tel, il succéda à Clemenceau à la tête du Gouvernement, amenant avec lui le financier François-Marsal, président de la Banque de l'Union Parisienne, associée au Comité des Forges, qui avait financé l'affaire des usines lorraines et aidé ce Comité à s'emparer de nombreuses entreprises en Europe Centrale et en Pologne. Millerand plaça au ministère de l'Agriculture, Dior, du trust de Saint-Gobain, qui, par le monopole de l'acide sulfurique, domine l'industrie chimique française et exerce, en outre, le monopole des superphosphates dont dépend l'agriculture. Enfin, l'éminence grise du président du Conseil, devenu peu après président de la République, était Robert Pinot, chef du Comité des Forges.

La nouvelle féodalité était installée en maîtresse au Pouvoir. Les conséquences allaient en être : l'échec des réparations en nature, les gaspillages des régions dévastées, l'étouffement des scandales (mistelles, Briey, carbures, stocks américains), l'expédition de Cilicie pour favoriser les intérêts de l'Union Parisienne, la guerre à la Russie soviétique avec la reconnaissance de Wrangel, la dissolution de la Confédération Générale du Travail, enfin l'occupation de la Ruhr.

Une nouvelle doctrine

A l'appui des visées de cette féodalité, toute une doctrine s'échafaude et se précise avec les années. Un principe nouveau, basé, dit-on, sur l'observation de faits, est posé : celui du réalisme et de la compétence qui va permettre d'attribuer une autorité sans contre-poids au technicien et de rejeter tous les principes démocratiques. *L'Économique prime le politique.* « Il s'agit, dit Lucien Romier, de tirer la politique de l'artifice pour la ramener sur le terrain des réalités. » Il faut « éviter, écrit Cl.-J. Gignoux, que le facteur politique prédomine dans les problèmes techniques, où il ne peut apporter que le trouble. »

Au nom de ce principe, on repousse le contrôle du Parlement, incompetent par définition, et on décide que le problème fiscal lui-même, celui du

redressement financier, sont d'ordre technique et doivent être résolus non par les hommes politiques, élus à cet effet par le pays, mais par des « économistes », qui défendent le point de vue des grands capitalistes et prônent le recours aux impôts indirects. On aboutit au système des Experts, choisis parmi les représentants qualifiés des grandes oligarchies, et qui décident souverainement au nom de la technicité.

La spécialisation des compétences mène d'eux-mêmes directement à la dépendance de plus en plus étroite des subordonnés à l'égard du chef d'industrie, chacun devant se renfermer, sans en jamais sortir, dans une fonction strictement délimitée. En outre, à mesure que l'entreprise s'étend, diminue le nombre de ceux qui peuvent embrasser l'ensemble, et le grand chef, communiquant à tous l'impulsion, placé au-dessus et en dehors de toutes les autres fonctions, exerce un pouvoir absolu, à l'abri de tout contrôle. Un tel magnat consentirait-il à voir son pouvoir limité par celui d'hommes politiques élus suivant des principes contraires à ce qui constitue sa puissance ? (1)

* * *

Second principe, conséquence du premier : L'Etat incompetent administre mal les monopoles et toutes ses industries qui doivent être remis à l'industrie privée. Il doit se borner à assurer l'ordre, à soutenir l'industrie par des tarifs protecteurs, des primes, subventions, concessions, des traités de commerce, à lui acquérir des débouchés, des zones d'influence, des mandats ou des protectorats, par sa diplomatie (souvent dirigée par les banques) et au besoin par son armée. L'industrie privée doit jouir d'une absolue liberté (toute mesure contre la spéculation illicite fausse les lois économiques), à l'abri de toute intervention de l'Etat, dont elle réclame cependant l'appui dans les conflits du travail.

On déconsidère la Chambre par des campagnes de calomnies, on lance l'idée d'un Parlement professionnel qui sera, espère-t-on, dominé par les magnats de l'industrie et de la banque, afin d'annihiler les droits du suffrage universel. On réclame en même temps l'accroissement des pouvoirs du président de la République, que le grand capitalisme a le moyen de faire élire. Dans le but de dépouiller l'Etat d'une prérogative essentielle au point de vue social, par un système d'allocations familiales et de caisses de compensation, on accroît, à l'égard du haut patronat, la dépendance du monde du travail, qui y voit non plus un droit, mais un bienfait, une charité. C'est en même temps une affaire assurant une main-d'œuvre pour l'avenir. On favorise en même temps l'enseignement libre, qui fait des générations de *résignés*, et on repousse l'école unique.

On vante, d'autre part l'exemple américain, en dépit des différences fondamentales entre l'his-

(1) Cf. Rapport n° 5357 du 10 janvier 1928, au nom de la Commission des marchés.

(1) Cf. l'article de Robert Pinot dans *La Revue de France*, 17 mars 1921.

toire, la richesse en matières premières, l'importance de la population des deux continents.

Enfin, cette oligarchie utilise un vocabulaire comportant l'appel incessant à l'union, à la concorde, à la confiance, la nécessité de l'apaisement, de restaurer l'autorité, l'âpre critique de la politique « stérilisante » des partis, de la « tyrannie des comités », la condamnation des vieilles querelles, formules ayant traîné dans les programmes boulangiste et nationaliste, coïncidant avec l'admiration des méthodes fascistes, avec une campagne en règle contre l'œuvre de la Révolution française, en faveur des idées d'ancien régime, dans une alliance étroite avec l'Eglise et l'Etat-Major.

Ce sont, en réalité, les mêmes forces de réaction que nous avons connues dans le passé, mais affublées d'un masque nouveau : le réalisme, la compétence, la technicité.

Examinons maintenant les principales unions composant cette nouvelle féodalité :

Le Comité des Forges ⁽¹⁾

Le Comité des Forges est un syndicat professionnel groupant tous les Maîtres de Forges et les Sociétés qui, produisant le métal, possèdent et exploitent des mines de fer, des hauts-fourneaux et des aciéries ainsi que l'immense majorité des transformateurs de métal. C'est le groupement syndical le plus puissant de France. Jusqu'à la guerre, sa politique consistait à adapter la production à la consommation intérieure ; grâce à une protection douanière appropriée, la métallurgie française vendait cher, et le Comité s'attachait au maintien des prix. Pendant la guerre, il s'employa à sauvegarder les prix forts, et à convaincre les gouvernements et l'opinion que le retour à la France de l'Alsace-Lorraine de 1871, sans le bassin de la Sarre, serait une catastrophe. Pendant les négociations de paix, il usa de tout son pouvoir en faveur de l'annexion de la Sarre, sans égard pour la volonté des habitants. Il inspire en 1920, l'accord de Spa qui prévoit l'occupation de la Ruhr en cas d'inexécution des livraisons de charbon. S'opposant aux livraisons en nature (sauf en ce qui concerne le charbon et le coke), le Comité des Forges fait échouer les accords de Wiesbaden et de Berlin, afin de réserver le marché des régions libérées aux féodaux du fer. En 1922, il fait rappeler Briand de Cannes. Enfin, il fait occuper la Ruhr pour bloquer la métallurgie allemande et lui fermer le marché extérieur.

On ne peut étudier la politique du Comité des Forges sans parler de son chef, Robert Pinot (mort en 1926) qui apparaît comme l'animateur de l'organisation syndicale de l'industrie française et qui était encore secrétaire des Chambres syndicales de fabricants de matériel de chemin de fer, de construction navale, de matériel de guerre, des forces hydrauliques, des mines de fer, de l'élec-

(1) Cf. Brelet, *La Crise de la Métallurgie, La politique économique et sociale du Comité des Forges.*

Robert Pinot, *Le Comité des Forges au service de la Nation.*

trométallurgie et de l'électrochimie. Ne cachant pas ses opinions royalistes, il avait l'âme du seigneur féodal, plaçant les intérêts de sa corporation au-dessus de tout. Il prétendait que le chef d'industrie doit assurer non seulement les besoins matériels de ses collaborateurs, mais encore leurs besoins intellectuels et moraux. Il repoussait tout contrôle de la puissance publique. La grandeur d'une nation moderne se mesurant, pour lui, à la grandeur de son industrie, il soutenait que « l'éducation d'une démocratie se mesure à l'acceptation volontaire des directions de ses hommes supérieurs », c'est-à-dire des grands chefs de l'Economie (1).

Intime de Millerand, Robert Pinot eut une influence considérable sur la politique intérieure et extérieure de la France.

L'Union des industries métallurgiques et minières

Robert Pinot inspirait aussi la doublure du Comité des Forges : *L'Union des industries métallurgiques et minières*. Cette Union, qui groupe 121 chambres syndicales, étudie plus spécialement les questions sociales, ouvrières, fiscales ; elle détermine la ligne de conduite que doivent suivre ces chambres dans ce domaine et surtout elle suit, auprès des administrations publiques et des commissions parlementaires, la préparation des lois et des règlements, ainsi que leur application. Elle est dirigée par un Conseil de 18 membres, elle comporte six services : questions ouvrières et sociales, questions fiscales, organisation scientifique, questions internationales, documentation, service central. Là s'élabore la politique sociale du patronat français, politique qui se caractérise par la résistance au fisc (l'Union provoqua l'échec devant le Sénat du projet relatif à la supertaxe sur les bénéfices de guerre), la lutte contre la journée de 8 heures, contre le contrat collectif du travail, les assurances sociales et le Bureau International du Travail, dont elle repoussait avec énergie l'intervention dans les conflits du travail et dans la législation des Etats. Pinot écrivait qu'à travers l'action des représentants de l'Internationale ouvrière « on sent toujours l'Allemagne animatrice de cette action. » (2).

L'Union a inauguré une politique de réduction des salaires ; elle a en outre un riche trésor de guerre pour briser les grèves.

La Confédération générale de la Production

L'ambition de Robert Pinot était sans limites. Il parvint à s'assurer la direction morale de la Confédération générale de la production, créée en 1919, à l'instigation du ministre du Commerce, Clémentel, dans le but de limiter la puissance des grandes unions comme le Comité des Forges. Cette Confédération comprend plus de 1.500 syndicats répartis en 6 groupements, correspondant chacun à une branche de l'activité économique.

(1) Cf. *Revue de France*, 15 mars 1921.

(2) Cf. *Revue de Paris*, 1^{er} mai 1921.

Elle représente tout le haut commerce et la grande industrie. Elle étudie les projets soumis aux Chambres touchant aux intérêts économiques, elle se propose surtout « d'éclairer » le Parlement, les ministres, l'administration. Elle présente aux rapporteurs et aux membres des commissions parlementaires les observations suggérées par l'examen des textes ; elle intervient auprès des administrations publiques, soit pour l'application des lois, soit pour la défense des intérêts du commerce et de l'industrie. Elle leur montre à tous l'inconvénient des atteintes à la liberté commerciale, des mesures contre la spéculation illicite, elle les éclaire sur le danger des revendications socialistes, de l'étatisme, de certaines mesures fiscales. Possédant une documentation étendue, elle s'offre à préparer la besogne des rapporteurs parlementaires et sait les orienter dans le sens désirable.

Les Pouvoirs publics, pleins d'égards pour cette union, l'invitent à nommer des délégués à certaines commissions, ou même choisissent, comme cela a eu lieu pour le Comité des Experts, des représentants parmi les membres de son Conseil.

Les chefs de ces grands groupements économiques, particulièrement Robert Pinot, perçurent vite la nécessité d'éclairer non seulement le Parlement, mais encore l'esprit public, afin de « faire » l'opinion.

La Société d'Études et d'informations économiques

Dans ce but, fut fondé, en 1920, la *Société d'Études et d'informations économiques*, dirigée par André François-Poncet jusqu'à l'entrée de celui-ci au ministère. Cette Société, parfaitement organisée grâce à de nombreuses ressources, établit une documentation économique, sociale, politique qui comprend : 1° un important bulletin quotidien paraissant sur une cinquantaine de pages, comportant l'examen circonstancié des faits du jour et des études économiques ; 2° de substantielles correspondances mensuelles de l'étranger ; 3° des mémoires ; 4° des bulletins d'information avec de nombreux suppléments ; 5° une chronique coloniale mensuelle ; 6° une chronique bimensuelle des transports, enfin 7° des brochures diverses.

Cette documentation, par ses tendances et ses conclusions précises, appuie les thèses des dirigeants. C'est ainsi que les correspondances de l'étranger sont favorables aux régimes fascistes en général. Pour prendre un exemple récent, nous voyons que la Correspondance de Pologne, publiée le 12 janvier 1931 (n° 852), contient un vif éloge du résultat des élections. Sans un mot de réserve pour les procédés de Pilsudski, elle enregistre « la victoire éclatante » remportée par le gouvernement du maréchal dont elle a « légalisé » la dictature, le « triomphe personnel » de celui-ci, le « recul remarquable » des minorités allogènes, le « désastre », « l'effondrement » de tous les éléments de gauche. Le correspondant va plus loin, il

affirme que la sincérité et la liberté de vote n'ont pas été supprimées, et il tient pour *justifiées les très fréquentes annulations* des listes d'opposition. Ce résultat, ajoute-t-il, contribuera au renforcement de l'autorité gouvernementale à l'extérieur, « vis-à-vis de nos amis comme de nos ennemis ».

Si le Bulletin quotidien paraît, depuis quelque temps, moins sympathique au fascisme italien, c'est surtout parce que l'attitude extérieure de celui-ci, particulièrement au point de vue naval et au sujet de l'accord austro-allemand, recarre les intérêts du grand capitalisme français.

« La Journée Industrielle »

La *Journée Industrielle* est le journal quotidien de l'industrie et du commerce français. Il a été dirigé jusqu'en 1924 par le royaliste Bernard-Précy (1). A côté de renseignements techniques très précieux qui en font un organe nécessaire à consulter dans le monde des affaires, il donne, dans un article de tête, son opinion sur les principaux événements de la politique intérieure et extérieure, d'abord sous la signature de Lucien Romier, puis sous celle de Cl.-J. Gignoux. Romier débute, le 30 juillet 1921, par un article qui paraît un des plus odieux qui aient été écrits contre Jaurès, où il nie la sincérité de l'orateur socialiste, affirmant qu'il avait l'habitude de « chercher la note agréable à l'auditoire », « de se livrer corps et âme à ceux qu'il aurait dû enseigner ». « En proie à l'ivresse du verbe applaudi, il eût dit n'importe quoi... rien ne pouvait l'empêcher de se livrer à sa passion de flagornerie lyrique pour les instincts grossiers de la foule. »

La *Journée* s'élève contre la révision des marchés de guerre, contre la loi sur la spéculation illicite, prêche la résistance aux revendications ouvrières, réclame la création d'un Parlement corporatif. Romier blâme Noblemaire d'avoir condamné le patronat de droit divin : « Une autorité ne doit pas faire de concessions, écrit-il, parce qu'une autorité qui fait des concessions, c'est une autorité qui change de mains... Si vous voulez améliorer le patron, ne lui enseignez pas à être faible, enseignez-lui à être un chef. » (25 nov. 1921.) Puis il critique l'attitude de Briand à Cannes, lui reproche d'être à la remorque de la politique anglaise, il prône l'occupation de la Ruhr, approuve le coup de Mussolini sur Corfou, soutient que celui-

(1) On n'a pas assez vu que derrière l'*Action Française* se dissimulaient des forces économiques. Après la guerre, la tentative de Georges Valois en faveur des États-Généraux et d'une représentation professionnelle dominée par les classes riches (le Comité comprenait, sur dix membres, cinq royalistes, dont B. Précy) fut appuyée par Mathon, président du Comité de la Laine et du Syndicat des industries textiles, et Cazeneuve, président de la Fédération des industries mécaniques. Mangin lui donna son concours. (Voir les livres de G. Valois.) Robert Pinot était royaliste. Lucien Romier, dans la *Revue hebdomadaire* (mai 1923), fit le procès de la République en faveur de la monarchie. L'occupation de la Ruhr fut réclamée avec une ardeur égale par l'*Action française* et la *Journée industrielle*.

ci n'a outrepassé aucun droit sérieux, déclare que notre diplomatie doit lui donner son plein appui moral. Il constate avec plaisir le déclin du parlementarisme, approuve le discours de Millerand à Evreux.

Le 6 mai 1923 (6^e anniversaire de la *Journée*) un grand banquet a lieu au Palais d'Orsay, où Bernard Précy reçoit les ministres Dior, Le Trocquer, Reibel, du cabinet Poincaré. De Peyerimhoff, du Comité des Houillères, après un vif éloge de Bernard-Précy et de Romier, condamne les vieilles classifications de partis, les querelles périmées. Peu après, Bernard-Précy s'effondre lamentablement dans des circonstances indiquées par G. Valois dans *l'Homme et l'Argent* (p. 94-98).

Les élections de 1924 produisent l'effet d'une douche froide qui calme pendant quelque temps les ardeurs de la rédaction de la *Journée*, mais peu à peu celle-ci reprend de l'assurance et somme Herriot de « ne pas reculer davantage » devant l'Angleterre. Elle repousse l'arbitrage de la S.D.N. dans les conflits et n'admet aucune espèce de discussion sur les responsabilités de la guerre.

À la fin de janvier 1925, Cl.-J. Gignoux succède à Romier, qui passe au *Figaro*. Il continue dans la même note. Très hostile au Cartel, il prêche le retour à l'union, à la confiance, contre la fiscalité démocratique et la politique de partis. Tout débat sur la laïcité lui semble désuet, d'une époque révolue. Ce sont là pour lui « des idées mortes qui pèsent sur les vivants ». Il se rit de la lutte contre la réaction : « Que la politique française, écrit-il en 1929, ait pu consister en cela dans les années 1900, où une logomachie traditionnelle contentait des joueurs de manille ou des comitards excités, cela ne nous a déjà pas précisément réussi, aujourd'hui la lutte contre la réaction représente un idéal qui confine à l'inconscience ». (25 nov.) Lors de la chute du ministère Tardieu au Sénat, en décembre 1930, Cl.-J. Gignoux « défie un homme de la génération de la guerre de lire à *l'Officiel*, sans stupeur, les discours d'Héry et de Bienvenu-Martin et de ne pas s'émerveiller de ces pièces de musée ». Il est scandalisé qu'en janvier 1931 la solution de la crise gouvernementale « ait été suspendue au résultat d'épreuves successives de laïcité comparée », car « la politique n'est pas le remâchage en vase clos de formules éculées ». Alors que le danger est le péril socialiste, il se gausse des « militants » et des « officines poussièreuses » (rue de Valois). Il raille Steeg d'avoir tenté une diversion sur la laïcité qui « atteignit le bouffon. On finit par voter pour le blé laïque ou pour le blé clérical ».

À l'extérieur, il proteste avec énergie contre l'accord économique austro-allemand « attentat contre le statut européen, manœuvre caractéristique contre l'organisation de la paix telle que nous la concevons ».

La lecture de la *Journée Industrielle* est très intéressante, car on y voit, exposée sans ambages,

la doctrine de la féodalité économique sur les grands événements.

À côté des Unions que nous avons examinées plus haut, d'autres groupements ont des objectifs plus spécialement politiques, avec des programmes analogues.

Nous ne nous étendrons pas sur l'*Union des Intérêts Economiques*, présidée par M. Billiet, connue de tous, et dont l'action et le prestige ont beaucoup baissé. Elle tira sa force de la concentration des budgets de publicité des grandes Unions industrielles et commerciales. On peut dire que les élections de 1919, qui amenèrent à la Chambre la majorité du Bloc National, furent son œuvre. 379 députés adhèrent à son programme qui comportait particulièrement la lutte contre l'étatisme et le socialisme, la cession des monopoles d'Etat à l'industrie privée, la dissolution de la C. G. T., le retour à la liberté commerciale, l'abrogation de la loi sur la spéculation illicite (réalisée le 22 oct. 1922) et de la loi de 8 heures, la liberté du travail, la réduction du nombre des fonctionnaires (civils), l'établissement de tarifs protecteurs. L'enquête Renaudel sur l'origine des fonds électoraux a montré que cette Union avait reçu des subventions considérables des grandes sociétés industrielles et commerciales. Mais les élections de 1924, malgré une campagne en règle de corruption, furent un désastre. Aussi éprouva-t-on le besoin de fonder une nouvelle association, moins compromise.

Le Redressement français

Le *Redressement français*, présidé par M. Mercier, grand magnat de l'électricité et du pétrole, fut fondé le 23 décembre 1925 ; il agit avec plus de doigté et d'adresse que l'*Union des Intérêts Economiques*, mais les objectifs sont les mêmes. Nous retrouvons là, avec des formules analogues à celles de la *Journée Industrielle*, MM. Lucien Romier et Jacques Bardoux (un des principaux rédacteurs du *Temps*). Au début, il reste sur la réserve, il se tient dans la vague de certaines déclarations pouvant rallier des adhérents venus de presque tous les points de l'horizon. Puis, peu à peu, il démasque ses batteries et nous offre un programme très net de réaction politique et sociale, sous le couvert du réalisme, de la rationalisation, du rétablissement de la cohésion nationale. Pour les dirigeants du *Redressement français*, la politique « a tout arrêté, tout gâté, tout détruit ». Aussi faut-il avant tout délivrer les pouvoirs réguliers de « l'oppression des puissances électorales » et soustraire les élus « à la hantise de la réélection ». Pour cela on propose d'établir le scrutin à un seul tour, de porter à huit ans la durée du mandat législatif, de renouveler la Chambre par moitié, de limiter les droits d'initiative, d'interpellation et d'amendement, de renforcer l'autorité du pouvoir exécutif, de rendre agissant le droit de dissolution, d'établir une Cour Suprême, gardienne du respect des conventions, des libertés, de la paix religieuse.

Toutes choses, on le voit, qui n'ont pour but

que d'annihiler les pouvoirs de la Chambre du suffrage universel. On réclame cependant le suffrage des femmes dont on espère beaucoup. La classe dirigeante, qui forme l'élite, doit reprendre pleine conscience de son rôle.

L'idée dominante est la lutte contre l'étatisme, le marxisme, le communisme. Avec la restitution à l'industrie privée de toutes les entreprises industrielles de l'Etat, on juge nécessaires une « très vigoureuse armature militaire, la paix coloniale et religieuse, la liberté de conscience, du travail, de posséder, etc. ».

* * *

Le *Redressement français*, dont la cheville ouvrière est M. Romier (qui écrit au *Petit Parisien* et à la *Dépêche* de Toulouse) a une organisation très complète. Il possède 162 centres ou groupes répartis dans toute la France et même aux colonies, il édite un riche bulletin bimensuel tiré à 20.000 exemplaires, transmettant à 200 journaux régionaux des articles, il publie de nombreux volumes (*les Cahiers du Redressement français*) sur la production, l'éducation, les questions sociales, financières, internationales, coloniales, etc. Pour ses débuts, il a obtenu un fort beau résultat. M. Kaminster a pu déclarer qu'« aux jours de juillet 1926, c'est à la table du *Redressement français* que des hommes de tous les partis ont décidé la démarche qui amena la constitution du ministère d'union nationale ». (*Cahiers de l'Impartial français*, 7 fév. 1928) (1). Il est ensuite intervenu en faveur de la même politique dans les élections générales et partielles et lors des renouvellements sénatoriaux. Son action ne cesse de s'intensifier, déjà il a commencé toute une vaste campagne pour les élections de 1932.

Il étudie de près tous les problèmes, aussi bien les problèmes militaires et diplomatiques que ceux concernant le syndicalisme, l'administration, l'urbanisme, les finances, l'agriculture, l'école, etc.

C'est ainsi que, le 17 juin 1930, a lieu une grande conférence sur l'aviation militaire et navale, par le général Niessel, membre du Conseil Supérieur de la Guerre, qui s'élève contre « la sensiblerie pacifiste de ceux qui bêlent à la paix », dénonçant « le mauvais voisin qui nous a fait la guerre et ne demande qu'à recommencer », déclarant enfin que nous devons être « assez forts pour supporter l'effort d'une guerre courte et décisive » et avoir « une mobilisation industrielle pour faire face à une guerre longue ». Une réunion restreinte se tient ensuite, à laquelle prennent part les généraux Debeney, Niessel, de Goys, les amiraux Grandclément, Gilly, Esteva et M. Caquot, directeur général de l'Aéronautique. Véritable conseil de guerre.

Au point de vue extérieur, on soutient la politique de force et d'intangibilité des traités. Sur la question du désarmement naval, plusieurs amiraux s'expliquent, un ancien chef d'état-major

(1) M. Herriot, lors de la constitution de son ministère, en juillet 1926, fit appel à la collaboration de M. Romier, qui refusa.

général s'étonne que la France ait accepté d'aller à la conférence de Londres.

M. Romier proclame que la France a dans le monde une mission impériale.

Une grande enquête sur l'Ecole est particulièrement significative, car elle révèle les buts et les tendances du *Redressement français*. J. Bardoux expose qu'il faut s'efforcer de libérer l'école publique d'une triple servitude politique, intellectuelle et morale. Afin d'empêcher les « instituteurs d'être les agents électoraux des partis de gauche », il propose de leur interdire d'être secrétaires de mairie. Pour que l'école soit vraiment nationale, il faut que le curé puisse assurer dans les locaux scolaires l'enseignement du catéchisme, « seule réforme capable d'assurer la paix et la réconciliation des Français ». La morale laïque et la morale religieuse doivent « se concilier et s'entraider ».

L'enseignement primaire se fondera dans l'enseignement secondaire. Les deux écoles laïque et religieuse s'uniront contre « l'adversaire commun, le socialisme ». Enfin, M. Mercier montre la nécessité de « maintenir un prêtre dans chaque commune » (1).

* * *

Quel est l'esprit de ces grands féodaux, de ce *néo-capitalisme*, qui, au dire de François-Poncet, est « souple, instruit, pénétré de la notion de sa responsabilité sociale » (2), qui ne représente pas la réaction, mais « le progrès, l'avenir » ?

On a vu plus haut quel était l'état d'esprit du premier d'entre eux, Robert Pinot.

Ernest Mercier, président du *Redressement français*, président de l'Union d'Electricité, déclare, en 1929, que dans plusieurs pays les dictatures paraissent « appréciées » par le peuple, comme en Turquie, en Serbie, en Grèce, en Espagne, et il menace le Parlement français de « la colère de la masse » s'il revenait à des méthodes qui n'inspirent pas aujourd'hui « qu'un ironique mépris » (3). Il s'élève avec force contre le « péril d'un empiètement de plus en plus envahissant des masses populaires, condamné par la raison aussi bien que par l'expérience, dans le domaine des grandes directions qui ne relèvent que des élites ». Or, pour M. Mercier, l'élite doit comprendre : 1° des représentants de la classe possédante par excellence, de celle qui possède par héritage ; 2° des représentants des producteurs ou créateurs, c'est-à-dire de ceux qui se sont élevés et imposés par des qualités exceptionnelles ; 3° des représentants du

(1) Le Bulletin du 1^{er} avril 1929 nous révèle que le maréchal Foch encourageait, « aimait » le *Redressement français* ; lors des élections de 1928, il s'informa de sa tactique, s'intéressa à ses moyens d'action, approuva ses directives. Dans le même numéro, on fait l'éloge de Barrès, qui avait combattu « l'esprit utopique de l'Encyclopédie et de la Révolution française ».

(2) Cf. Chambre, 24 janvier 1908.

(3) André Lebon, président de la Fédération des industriels et commerçants, appelle, en 1923, une opération fasciste analogue à l'italienne.

monde intellectuel : penseurs, poètes, artistes, savants. Cette élite possédant les principaux caractères d'une caste privilégiée, doit, en fait, servir de digue au suffrage universel (1).

De Peyrimhoff, président du Comité des Houillères, vante le mobile de l'intérêt direct, repousse le contrôle ouvrier et l'arbitrage obligatoire et, à la place d'institutions politiques offrant des symptômes frappants de senescence et d'inadaptation, — l'Etat de 1930 étant essentiellement une machine économique — il propose la création d'une Chambre économique dotée d'un pouvoir égal à celui de la Chambre politique (2).

Enfin François-Marsal, magnat de la banque, constatant avec satisfaction « le prestige chaque jour grandissant de l'argent », déclare que les grands moteurs qu'il faut développer sont « l'intérêt et le désir d'acquérir l'argent qui confère la puissance ». Il reproche au Parlement de diminuer ce mobile d'action et il réclame de la Nation « le respect et l'admiration pour les chefs de son économie », cachant mal le mépris dans lequel il tient « cette sorte d'intelligence qui permet d'acquérir les diplômes et de briller dans les concours, ainsi que les professions non productrices » (3).

Ces hommes « d'élite » semblent ne pas s'apercevoir que les progrès de la connaissance pratique ne sont possibles que par les progrès de la connaissance théorique, que le technicien a besoin des recherches du savant mù rarement par l'intérêt. Le grand capitalisme tend nettement à exclure l'intelligence désintéressée, la suprématie de l'esprit, alors que ce qui constitue l'élite, c'est précisément la faculté de désintéressement. Là est le vice, la tare de cette féodalité.

La crise de 1925-1926

On a vu à l'œuvre, particulièrement en 1925 et en 1926, ces oligarchies dans leur lutte contre la politique démocratique voulue par le pays. Tous les grands groupements patronaux, les uns après les autres, organisèrent la résistance par tous les moyens. Tour à tour, l'Union des Industries métallurgiques et minières, la Confédération générale de la Production, l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce, l'Union Syndicale des tissus, le Syndicat des industries électriques, les Comités des Forges, des Houillères, de la Laine condamnèrent sans appel les moindres points du programme des gouvernements de gauche : loi de 8 heures, réintégration des agents des chemins de fer, arbitrage du gouvernement dans la grève de Douarnenez, conciliation et arbitrage obligatoire, assurances sociales, taxe d'apprentissage, relèvement du traitement des fonctionnaires, extension de la réglementation du travail à domicile, loi sur la hausse illicite, toute restriction à la liberté commerciale, nomination des membres du Comité de

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 fév. 1928.

(2) *Ibid*, 15 mars 1929.

(3) *Revue de Paris*, 1^{er} oct. 1929, et *Revue hebdomadaire*, mars 1928.

direction des grands réseaux, publicité des rôles de l'impôt sur le revenu, impôts directs, suppression des titres au porteur et des abattements à la base des impôts, etc., jusqu'au bordereau de coupons qui, à l'origine, avait été proposé par des représentants du Bloc National.



M. Kempf, président de la Chambre de commerce de Paris et de l'Association Générale de l'Industrie des tissus, ne craignit pas de réclamer sérieusement des impôts établis suivant le principe de « la plus rigoureuse égalité fiscale », ce qui, dit-il, comportait *un large appel aux impôts indirects*. Ces féodaux osèrent affirmer qu'ils défendaient ainsi « les grands principes démocratiques », accusant les gauches de vouloir détruire la famille et la propriété. Pour faire échec à la Chambre, ils s'adressèrent au Président de la République (lettres de Kempf et de Duchemin) et surtout au Sénat qui favorisa cette campagne parce que M. Aulard a appelé une *fascisme sénatorial*.

Sans cesse ils réclamèrent, avec la suppression des monopoles d'Etat, la trêve des partis, une politique d'union, de confiance, de concorde nationale, brandirent la menace du fascisme et, en même temps, par une campagne de panique et de chantage, encouragèrent l'évasion fiscale, le remboursement massif des bons de la Défense, déterminant la baisse du franc. Par un scandale sans précédent dans l'histoire du Parlement, la Chambre du suffrage universel dut abdiquer, s'humilier devant la coalition des grands féodaux résolu à besoin à imposer la banqueroute si les chefs du Cartel eux-mêmes ne participaient pas à une politique contre laquelle ils avaient été élus.



Les résultats d'un tel état de choses frappent tous les esprits.

A l'extérieur. Un statut européen imposé aux vaincus, sans discussion, violant trop souvent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes pour satisfaire de prétendus droits historiques et surtout des visées économiques sur le charbon de la Sarre et de Haute-Silésie, les pétroles de Galicie, dans le but d'établir, au moyen d'Etats vassaux, une hégémonie économique sur les ruines de la concurrence allemande. Pour maintenir ce statut, déclaré intangible, la France est dans l'obligation d'avoir un budget militaire de seize milliards supérieur à celui de 1913, et d'être liée par tout un réseau d'alliances et de conventions militaires avec des Etats fascistes comme la Pologne, la Roumanie, la Yougoslavie. Les gouvernants déclarent solennellement que l'obligation du désarmement s'impose à l'Allemagne seule. (Tardieu, 13^{er} nov. 1930.)

Les colonies sont présentées comme constituant avec la Métropole un *Empire* de cent millions d'habitants, exigeant une *politique impériale*, sans souci des doléances des indigènes.

A l'intérieur. C'est le retour aux pratiques de la Sainte-Alliance, la suppression des libertés réclamées par Thiers comme nécessaires sous le Second Empire, l'expression des idées poursuivie comme un crime, la condamnation à la prison pour des articles ou même des dessins, l'application régulière de lois « sclérates » qui n'avaient été dirigées que contre les anarchistes lanceurs de bombe, le système des arrestations préventives — l'affaire Almazian a montré ce qu'est devenue en France la liberté individuelle — la saisie de journaux, la censure des films et même des pièces de théâtre, la rentrée de toutes les congrégations, la guerre à l'école laïque. Le mandat municipal de 6 ans, semble prélude à l'allongement du mandat législatif.

Aucun contrôle efficace n'est exercé sur les dépenses de l'armée et de la marine. Fait le plus grave : *Asservissement de la presse* à la féodalité industrielle et bancaire. A l'exception de quelques rares journaux de gauche, tous les autres sont à la solde de ces grands Comités. Cet asservissement a pour conséquence l'altération systématique des faits. Wladimir d'Ormesson a montré dans son livre *Confiance en l'Allemagne* que les procédés d'information de la grande presse représentent un danger de guerre permanent, en dénaturant les événements, en envenimant les moindres incidents. « Les neuf-dixièmes des difficultés qui nous accablent, a-t-il pu écrire, proviennent d'une information tendancieuse. La méfiance qui envenime les rapports de peuple à peuple est due plus souvent à la façon dont les faits sont rapportés, interprétés, qu'à ces faits eux-mêmes... Ce ne sont pas les nouvelles qui font le journal, ajoute d'Ormesson, mais le journal qui fait les nouvelles. » Pour favoriser les intérêts du Comité des Forges, la presse d'information calomnie les pacifistes, développe, entretient l'inquiétude, la crainte de l'adversaire, du manque de sécurité, et cela suffit pour que l'opinion ne proteste pas contre l'énormité des dépenses militaires. La presse fait l'opinion, et les gouvernements sont ainsi souvent obligés de la suivre. C'est ainsi que la guerre devient inévitable (1).

Pour arriver à ce résultat, on prend l'habitude de truquer les nouvelles, puis les chiffres, non seulement dans les journaux mais encore dans les discours à la tribune et dans les rapports parlementaires, pour dissimuler l'importance des budgets de la Guerre et de la Marine, pour obtenir aussi bien le vote de programmes militaires que celui de concessions fructueuses, de conventions onéreuses pour l'Etat, de renouvellement de privilèges de banque; la puissance des intérêts privés réduit à néant l'indépendance des Chambres, la dé-

(1) Voir aussi l'attitude de la presse française à l'égard de la révolution espagnole et de la proposition Hoover, qui, au dire de la *Journée industrielle*, « heurte si fort les intérêts matériels et moraux de la France... qu'il paraît difficile de lui donner une suite utile » (24 juin).

libération n'y est plus libre, les parlementaires qui essaient de réagir sont rabroués avec hauteur par le ministre ou le rapporteur « technicien ». (Cf Conventions maritimes postales et aéropostales.)

* * *

Ce régime basé sur l'âpre poursuite de l'intérêt et des appétits, sur le culte de l'argent et de la force, sur la soif de réussir par tous les moyens, aboutit au développement de la démoralisation, à l'abaissement des caractères, il détermine le matérialisme le plus grossier, rabaisse tout idéal désintéressé, toute élévation de pensée, cherche à ruiner les valeurs intellectuelles, suite logique des scandaleux enrichissements de la guerre et de l'après-guerre. Les tenants de cette féodalité aiment d'ailleurs à servir de préférence des renégats pour jeter le trouble parmi leurs adversaires.

Afin d'avoir l'Etat à son service, cette féodalité a entrepris tout un travail de pénétration au sein de l'Administration, des grands corps de l'Etat, à l'égard des hauts fonctionnaires qui deviennent administrateurs de sociétés et traitent avec leurs anciens collègues, au sein de la diplomatie qui apparaît parfois dirigée par les banques, enfin dans les Chambres où nombreux sont les parlementaires qui favorisent certaines grandes affaires ou collaborent à certains journaux financiers. Ceux mêmes qui résistent à la corruption, appuient parfois les visées à l'étranger du grand capitalisme français, sous le prétexte de l'intérêt « national ».

Le scandale Oustric avec ses développements, l'affaire de l'Aéropostale, celle des Pétroles sont les symptômes d'un mal qui menace d'emporter toute la réalité de la démocratie. Comment s'étonner après cela que le scepticisme sur la valeur des institutions libres descende dans les masses?

Sous le signe de l'Economique, nous assistons à l'entreprise de régression la plus grave depuis la Révolution française, à une revanche victorieuse des forces qui ont repris tout le terrain perdu par elles, de 1900 à 1910. La loi ne sera bientôt plus que l'expression du bon plaisir d'une oligarchie d'affaires, des potentats de la banque, de la mine, du haut-fourneau, déterminant dans tous les domaines une dictature d'autant plus dangereuse qu'elle se fait au nom du réalisme, du rendement, du progrès, sur les ruines de tous les principes démocratiques, empêchant toute transformation par les voies légales.

* * *

Pour lutter contre elle, que faire? Tout d'abord il importe que les hommes politiques soient indépendants de cette oligarchie, et pour cela, comme l'a fort bien dit M. Henri Guernut à la Chambre, « le meilleur moyen de dominer la vie, c'est de réduire ses besoins à la mesure où il soit aisé de les satisfaire », car c'est « dans une existence volontairement modeste » que se trouve « le secret de l'indépendance » (25 mars). Précepte trop souvent oublié ou tourné par certaines faveurs des dirigeants, qui constituent le premier pas sur la

pente savonnée des abdications. Il s'agira ensuite de réformer l'Etat, mais en se gardant des formules faciles. L'intégration du syndicalisme devra se faire suivant des modalités qui empêchent de consacrer la prédominance de ces grands syndicats patronaux. L'établissement d'une Chambre professionnelle peut constituer un grave danger, car les représentants d'un grand capitalisme fortement uni, puissamment riche, dominant les industries devant un syndicalisme ouvrier divisé et sans grandes ressources, auront vite fait d'y exercer l'hégémonie par tous les moyens dont ils disposeront. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que le spécialiste est sans compétence en dehors de sa profession.

Une révision de la Constitution monarchique s'impose depuis longtemps, surtout par la réforme du Sénat où les masses ouvrières ne sont pour ainsi dire pas représentées et dont le système électoral comme le veto sont un non-sens dans un régime de souveraineté nationale, (voir à ce sujet *Cahiers* 1926, p. 3, l'article décisif de M. Aulard), et par la diminution de la durée des fonctions du Président de la République, trop exposé, lui aussi, aux influences du grand capitalisme.

Une presse indépendante ne semble pas impossible à réaliser, avec quelques citoyens désintéressés.



Enfin, nous formons le vœu que la Ligue, qui renferme de nombreux universitaires formés aux bonnes méthodes scientifiques, entreprenne une vaste enquête sur cette féodalité dont l'action occulte constitue la principale force. Il convient, en étudiant ces organisations de combat, de montrer ce qui se dissimule derrière les grands mots de *réalisme*, de *compétence*, de *technicité*, de *spécialité* dont on se sert pour supprimer tout contrôle et imposer au pays la dictature d'une caste de féodaux qui, d'ailleurs, écartant toute compétence désintéressée, ne veulent auprès d'eux que des spécialistes soumis, dévoués, incapables de s'élever jusqu'aux idées générales et sur lesquels ils règnent en maîtres.

Puisse cette trop longue étude avoir aidé nos

collègues de la Ligue à se convaincre qu'ils ont devant eux les mêmes forces de réaction que dans le passé, avec un programme analogue, avec les mêmes aspirations, mais plus unies, plus puissantes surtout, affublées d'un masque qui semble nouveau. Déjà, sous le Second Empire, Rouher disait : « N'écoutez pas ces hommes qui viennent vous parler politique, ce sont des métaphysiciens. Ce qu'il vous faut, c'est un canal, un chemin de fer, des travaux publics; le reste n'est que duperie. » Et la France, au milieu d'une prospérité apparente, dans le silence général, allait à la guerre et au désastre.

Qu'ils se persuadent aussi qu'il est possible de faire reculer ces forces, mais à la condition de les suivre sur leur propre terrain, en révélant leurs visées et le résultat de leurs efforts, en mettant à nu leurs sophismes, en montrant leurs erreurs grossières : libéralisme économique, production intensive, exemple américain, méthodes fascistes, politique de force et de prestige, intangibilité des traités, aboutissant au mercantilisme éhonté, à la vie chère, aux crises les plus graves, au chômage, à l'impérialisme, à la course aux armements avec la menace de la guerre et à l'isolement de la France; en signalant enfin la dérision des remèdes recommandés par eux: renforcement du protectionnisme, réduction des salaires, autrement désuets et d'une époque révolue que la lutte contre la réaction.



Toutes les questions doivent aujourd'hui être examinées en fonction du grand capitalisme qui nous domine, aussi bien la paix, le désarmement, la réforme de l'Etat, que le colonialisme et même la laïcité.

On peut affirmer que, de deux choses l'une, ou les prétentions de cette féodalité — dont l'esprit est le même que celui de l'ancienne — seront brisées, ou la démocratie sera définitivement vaincue et la paix en péril. Il n'est que temps de s'organiser pour lutter selon des méthodes appropriées, car déjà nous ne sommes plus nos maîtres.

GEORGES MICHON,
Docteur ès Lettres.

EN VENTE :

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par Victor BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVICG, EMILIE GLAY, A. AULARD, CH. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOLES, ROGER PICARD...

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT,
Prix : 6 francs.

Réduction de 30 % aux Sections

TOUT LIGUEUR DOIT CONNAÎTRE L'

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINACH. — Prix : 6 francs

En vente dans les bureaux de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris-14^e (30 % de réduction aux Sections).

Ligueurs, avez-vous votre INSIGNE ?

Si vous ne l'avez pas encore, réclamez-le tout de suite à votre Section !

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 10 Juin 1931

BUREAU

L.A.U.R.S. — Le congrès franco-allemand des étudiants républicains doit avoir lieu, cette année, à Marseille, du 18 au 23 août. Lors du premier congrès, qui s'est tenu à Mannheim, la Ligue a remis 1.500 francs à la L.A.U.R.S. pour lui permettre d'envoyer des délégués en Allemagne.

Les étudiants demandent, cette année : 1° que M. Victor Basch préside le banquet qui doit terminer ce Congrès ; 2° que la Ligue lui donne, comme l'an dernier, un appui financier.

Le Bureau demandera à M. Victor Basch d'accepter l'invitation des jeunes gens. Mais, en raison de sa situation financière, la Ligue ne pourra, cette année, accorder qu'une subvention de 300 francs.

Congrès de 1931 : a) *Publication.* — Le Bureau exprime le vœu que le compte rendu sténographique du Congrès soit distribué avant le 1^{er} octobre. Il insiste auprès des orateurs pour qu'ils veuillent bien envoyer dans les huit jours leur sténographie corrigée.

Plusieurs délégués ont demandé que le discours prononcé à l'ouverture du Congrès par M. Victor Basch fasse l'objet d'un tirage à part.

Le Bureau décide de publier ce discours en tract.

b) *Vœux divers.* — Un certain nombre de vœux ont été déposés sur le bureau du Congrès au cours de la dernière séance. Ils n'ont pu être examinés.

Le Bureau décide de prendre connaissance de ces vœux et d'y donner suite, dès sa prochaine séance.

c) *Rapport et propositions de la Section de Lyon.* — M. Emery, président de la Section de Lyon, nous adresse, à l'occasion du Congrès, une note contenant un certain nombre d'observations et de suggestions intéressantes. Il présente notamment plusieurs propositions en vue de rendre les discussions du Congrès plus claires.

Le Bureau décide de publier la note de M. Emery en appelant sur son contenu l'attention des ligueurs.

d) *Adresse à M. Briand (Cahiers 1931, page 340).* — En réponse à l'adresse votée par le Congrès, M. Briand fait écrire :

Le président a reçu du Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni à Vichy, le télégramme dont vous voudrez bien trouver ci-joint copie.

M. Briand a été très sensible aux sentiments qui lui ont été exprimés et il vous prie de vouloir bien être l'interprète de ses vifs remerciements auprès de tous les membres de ce Congrès.

Partis politiques et la Ligue (Les). — Le secrétaire général communique au Bureau un article de journal reprochant à un conférencier de la Ligue de transformer les réunions en meetings de propagande socialiste.

Le Bureau constate — et il s'en réjouit — que ce reproche nous est très rarement adressé.

Les conférenciers qui parlent au nom de la Ligue se gardent, non seulement de faire de la propagande politique, mais même d'employer les formules ou la terminologie du parti politique auquel ils appartiennent, afin d'éviter de froisser une partie de leur

auditoire. La Ligue fait souvent les mêmes campagnes que les partis politiques ; elle soutient des thèses qui lui sont communes avec tels ou tels partis, mais elle le fait dans un autre esprit et d'une façon différente.

Services à créer. — Les Bureaux de la Ligue étant maintenant installés dans le nouvel immeuble, le secrétaire général consulte le Bureau sur l'organisation de services qui n'ont pu être créés jusqu'ici faute de place, notamment : 1° un service de documentation pour la presse, les délégués à la propagande et les conférenciers, et 2° un service préparant des études d'ordre général, des documents pour les parlementaires, des propositions de loi à soumettre et à soutenir devant le Parlement.

La Ligue a pour mission non seulement de faire respecter la loi existante, mais de faire modifier cette loi quand elle est mauvaise. Or, jusqu'ici, elle n'a pu remplir qu'imparfaitement cette seconde partie de sa tâche.

Le Comité avait décidé de créer ces deux services indispensables, dès que la Ligue disposerait de la place nécessaire pour les installer. Le secrétaire général insiste vivement pour qu'on ne tarde plus davantage.

M. Roger Picard demande l'ajournement de ces projets. Il lui est impossible, en ce moment, de faire face aux frais qu'entraînerait la création de ces deux services. Si la place dont disposait la Ligue a augmenté, ses ressources sont les mêmes : il n'est pas possible d'augmenter le personnel, même d'une unité.

Le Bureau en convient et regrette une fois de plus que le Congrès ait refusé l'augmentation de la cotisation.

Action Française (Menaces contre les parlementaires). — Le secrétaire général rappelle que, dans la nuit du 12 au 13 mai dernier, de nombreux parlementaires ont reçu un billet anonyme ainsi conçu : « Prends garde à toi, si Briand est élu ! »

Le 14 mai, l'Action Française prenait la responsabilité de ces menaces anonymes.

M. Roger Picard estime que l'envoi de ce billet anonyme constitue une véritable menace de mort sous condition et que l'Action Française aurait dû être poursuivie. Il propose que la Ligue demande des poursuites.

M. Charles Gide est d'un avis différent. Il estime que ces menaces, s'adressant à plusieurs centaines de parlementaires, n'étaient pas sérieuses. On menace de mort un homme, on n'en menace pas six cents.

M. Guernut ajoute que les termes mêmes dont on s'est servi sont assez équivoques.

Le Bureau décide de publier la note de l'Action Française. Les ligueurs pourront remarquer que, quelles que soient les menaces, les violences de ce journal, il n'est jamais inquiété.

Secours Rouge International (Relations avec la Ligue). — Une Section du Secours rouge international a adressé au secrétaire général une note le mettant en demeure de faire savoir à cette association si la Ligue était intervenue dans un cas déterminé.

Le Bureau déclare qu'il n'a pas à répondre aux mises en demeure du Secours Rouge International.

Ralaimongo. — La Fédération de Madagascar nous a adressé un long rapport au sujet de l'affaire Ralaimongo, dont la Ligue s'était occupée à la demande

de l'intéressé et de ses amis (*Cahiers* 1930, pages 450 et 593.)

Le Bureau a confié l'examen de ce rapport à M. Charles Gide, qui est particulièrement au courant des questions concernant Madagascar.

Le Bureau décide de communiquer la réponse de M. Gide à la Fédération et de publier les deux documents, avec l'autorisation de leurs auteurs.

Ardèche (Fédération). — M. Reynier s'est étonné que le Bureau ait décidé dans sa séance du 16 avril (*Cahiers* 1931, page 350) de ne pas publier dans les *Cahiers* le passage du compte rendu d'une séance du 26 janvier touchant à un différend avec la Fédération de l'Ardèche. Il proteste contre le fait que ce procès-verbal ne lui a pas été adressé.

Le secrétaire général a répondu à M. Reynier que, s'il ne lui a pas communiqué le procès-verbal de cette séance du Bureau, c'est qu'il pensait qu'un incident comme celui-là où le Bureau du Comité était mis en cause, serait porté par M. Reynier, soit devant la Conférence des présidents, qui s'est réunie le 29 mars et à laquelle il assistait, soit devant le Congrès national à l'occasion du rapport moral.

M. Reynier n'a pas cru devoir traiter cette question publiquement. Dans ces conditions, le procès-verbal du Bureau lui sera adressé ainsi qu'aux Sections qui ont fait tenir leurs observations sur cet incident.

**

Colonies (Démarche du secrétaire général). — Le secrétaire général rend compte au Bureau d'une démarche qu'il a faite au Ministère des Colonies au sujet d'un certain nombre d'affaires d'Indochine.

Expulsion des Français. — Le secrétaire général croit savoir qu'il est question de donner au gouverneur général d'Indochine le droit d'expulser les Français dont l'attitude paraîtrait fâcheuse. La Ligue, ajoute M. Guernut, qui s'est élevée contre le maintien de l'Edit de 1778 donnant aux autorités françaises le droit d'expulser les nationaux des Echelles du Levant, ne peut accepter que ce droit soit donné aux gouverneurs des colonies.

Il est certain, toutefois, que la présence et l'action de certains Français peuvent être nuisibles et qu'il est bon que les gouverneurs, responsables de l'ordre, puissent y parer. Mais cette mesure ne doit pas être prononcée par l'administration. Le gouverneur ne doit qu'avoir le droit de saisir les tribunaux, l'expulsion étant une peine accessoire prononcée contre certains délinquants de droit commun comme l'est actuellement l'interdiction de séjour. Ainsi que les tribunaux interdisent à certains récidivistes le séjour de quelques villes, les tribunaux des colonies pourraient leur interdire le séjour dans la colonie.

Nguyen Tri Ty. — Le secrétaire général a eu connaissance du dossier de Nguyen Tri Ty, condamné à la suite des événements de Yen-Bay et qui paraît innocent (*Cahiers* 1930, page 519 ; 1931, pages 234, 307, 375). La Ligue ne peut, dans cette affaire, faire valoir de fait nouveau dans les conditions du Code d'instruction criminelle. Toutefois, M. Guernut a eu la conviction, en consultant le dossier, que les faits sur lesquels l'accusation s'est appuyée ne sont pas très solides. Aussi, en l'absence de fait nouveau qui rend la révision impossible, a-t-il demandé la grâce. Il a reçu l'assurance que Nguyen Tri Ty serait gracié par M. Pasquier à son arrivée en Indochine.

Commissions criminelles. — Le secrétaire général a été informé d'un projet de réforme des Commissions criminelles d'Indochine dont il fait connaître les lignes générales (*Cahiers*, 1931, p. 376.)

Le Bureau estime ce projet insuffisant. Il maintiendra son attitude antérieure.

Justice (Démarche du secrétaire général). — 1^o *Affaires criminelles* : Le secrétaire général rend compte au Bureau de démarches qu'il a faites à la Direction des Affaires criminelles au sujet d'un cer-

tain nombre d'affaires en cours, notamment de l'affaire Adam.

La Ligue a présenté plusieurs demandes de révision qui ont été rejetées. Une dernière demande, fondée sur un témoignage nouveau, était restée sans solution et M. Guernut avait porté la question à la tribune de la Chambre le 18 décembre 1929. Le ministre de la Justice avait promis de prendre une décision. En mars 1931 seulement, il informait M. Guernut que la Commission de révision n'avait pas cru devoir soumettre l'affaire à la Cour de Cassation.

M. Guernut a eu connaissance du rapport de la Commission. Les arguments qu'elle a fait valoir pour refuser de transmettre le dossier à la Cour de Cassation sont loin d'être décisifs. Le procureur général de la Cour de Nancy s'était, en particulier, après enquête, prononcé pour la transmission. La Ligue reprendra l'affaire une fois de plus.

2^o Blanco. — Le secrétaire général informe le Bureau que, à la suite d'une dernière démarche de la Ligue française et de l'ambassade d'Espagne auprès de la Chancellerie, Blanco a été remis en liberté (*Cahiers* 1931, page 376).

3^o Naturalisation. — Le secrétaire général a fait une démarche au service des naturalisations au sujet d'un certain nombre de dossiers dont la Ligue est saisie, en particulier de celui de M. Triaca.

M. Triaca habite la France depuis de longues années et il y est établi. Un décret de M. Mussolini lui a enlevé la nationalité italienne. Il a demandé à acquérir la nationalité française. Ses demandes furent régulièrement rejetées. Cependant, M. Triaca, ardent ami de la France, d'une honorabilité parfaite, occupant dans les affaires une situation en vue, offrait toutes les garanties désirables.

Le secrétaire général a appris que la naturalisation aurait été refusée à M. Triaca, sur l'intervention du ministère des Affaires étrangères, qui s'opposerait à ce que les Italiens dénationalisés par M. Mussolini soient naturalisés Français.

Le Bureau décide de protester contre l'attitude du ministère des Affaires étrangères et d'insister pour la naturalisation de M. Triaca.

Egypte (Mort de M. Wissa Wassef). — M. Victor Basch a reçu le télégramme suivant :

« Vous annonçons avec profonde douleur le décès de M. Wissa Wassef, ancien président de la Chambre, assurés que vous partagerez le deuil de la nation égyptienne dont il défendit jusqu'au dernier souffle les droits et les libertés en même temps que les principes de la Ligue des Droits de l'Homme. »

« NAHAS PACHA, président du Wafd. »

Le secrétaire général de la Ligue internationale a répondu par un télégramme.

Le Bureau adresse ses condoléances à la Ligue égyptienne.

Séance du 18 Juin 1931

BUREAU

Congrès 1931 (Publication du compte rendu). — Le Bureau demande au secrétaire général de prendre toutes dispositions pour que les Sections aient reçu, au moment de la reprise de leurs travaux, en octobre, le compte rendu sténographique du Congrès des Vichy.

Le secrétaire général passera avec l'imprimeur un contrat prévoyant des dommages-intérêts en cas de retard dans la livraison.

Laget (Grâce du docteur). — Quelques-uns de nos collègues ont été frappés de l'analogie entre l'affaire du docteur Laget et celle du pharmacien Danval. Dans les deux cas, il y a accusation d'empoisonnement par l'arsenic, protestations d'innocence de l'accusé, condamnation sur des rapports d'experts. Sur la production de nouveaux rapports d'experts, l'innocence de Danval fut reconnue après quarante-cinq

ans. La culpabilité du docteur Laget est-elle plus certaine ?

Le Bureau estime ne pas connaître assez le dossier pour discuter l'affaire au fond. Il interviendra simplement parce que la Ligue est, en principe, adversaire de la peine de mort et il demandera à M. Doumer d'affirmer, par une commutation de peine, qu'il entend que, sous son septennat, cette peine barbare ne soit pas appliquée.

Congrégations espagnoles réfugiées en France. — Une Section signale que de nombreuses congrégations, fuyant l'Espagne au lendemain de la Révolution, s'établiraient actuellement en France.

Le Bureau décide de prendre des renseignements. Si le fait est exact, la Ligue rappellera au Gouvernement qu'il existe une loi sur les congrégations et qu'elle doit être appliquée.

Douaniers (Autorisation de se ravitailler à l'étranger). — Les habitants des localités voisines de la frontière sont autorisés à acheter en Belgique et à introduire en franchise les denrées nécessaires à la consommation familiale. La Section de Montmédy nous signale que cette tolérance n'est pas accordée aux douaniers de la région de Comines. Les autorités locales estiment que la nécessité de soumettre au contrôle les épouses des agents et des chefs serait une occasion de froissements et, d'autre part, que l'autorité des douaniers en serait diminuée au regard de la population. Cependant, cette autorisation est accordée dans les autres postes et ni la Direction générale des Douanes, ni le ministre du Budget, consultés, n'ont exclu les douaniers du bénéfice de cette mesure.

Le Bureau décide d'intervenir.

Propagande. — Les Sections demandent unanimement que la Ligue intensifie sa propagande. De tous côtés, on réclame de nouveaux tracts, des campagnes d'affiches, l'organisation de conférences par T.S.F. Le secrétaire général estime qu'il n'est pas possible de différer davantage et demande au Bureau de prendre les mesures nécessaires.

Le trésorier général fait connaître son regret de ne pouvoir actuellement déférer au désir du secrétaire général. Les ressources de la Ligue ne permettent d'augmenter aucun poste de dépenses. Si le relèvement de la cotisation avait été voté, le Bureau n'aurait pas manqué de consacrer, en premier lieu, le supplément de ressources qu'il aurait reçu à intensifier la propagande. Il déplore, une fois de plus, que le Congrès ait refusé cette augmentation.

CORRESPONDANCE

L'enseignement religieux en Alsace

M. CERF, président de la Section de Strasbourg, nous fait observer que le passage du rapport des conseils juridiques relatifs à l'Alsace est très résumé et risqué, de ce fait, d'être interprété de façon inexacte (Cahiers 1931, p. 225) :

« Il semble que nous ayons obtenu que les chefs de famille d'Alsace et de Lorraine ne soient plus astreints à la demande de dispense, ils le sont toujours. Ce que nous avons obtenu, c'est que (je prends le texte même des conseils) la « circulaire récente du recteur, qui prétendait les astreindre... » soit retirée. Mais il s'agit des Français de l'intérieur.

« Il faudrait corriger de la façon suivante : avant : « ... qu'une circulaire récente », mettre : « ... ; tandis qu'une circulaire récente prétendait astreindre les premiers à solliciter et à obtenir... »

« Il faudrait aussi souligner que les pères d'Alsace et Lorraine sont toujours astreints à cette demande. Je vous prie de bien vouloir faire paraître cette rectification. »

G. CERF.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 27 mai au 17 juin, M. Lefebvre a visité les sections suivantes : Lens-Lestang, Saint-Sorlin, Tain-l'Hermitage, Chabeuil, Châteauneuf-d'Isère, Alixan, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Michel, Romans-Bourg-de-Péage, Grâne, Châtillon-en-Diois, Beaurières, Val-Drome, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Buis-les-Baronnies, Mollanes, Dieuleilt, Mirmande, Lorient, Portes-les-Valence, Valence, Châteauneuf-de-Galouze (Drôme).

Autres conférences

11 mai. — Capbreton-Hossegor (Landes) ; M. Georges Pioch, membre du Comité Central.

20 mai. — Chatou (Seine-et-Oise) ; M. Georges Michon.

26 mai. — Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; MM. Baylet, Félicien Challye, membres du Comité Central ; Camille Planché, président fédéral.

27 mai. — Thiers (Puy-de-Dôme) ; MM. Baylet, Félicien Challye, Marestan.

1er juin. — Montreuil-sous-Bois (Seine) ; M. Lopez.

7 juin. — Echallat (Charente) ; M. Courteneuve.

7 juin. — Méziac (Charente) ; M. Courteneuve.

7 juin. — Thuret (Oran) ; M. Gorsse.

13 juin. — Nice (Alpes-Maritimes) ; M. Baylet.

13 juin. — Redon (Ille-et-Vilaine) ; MM. Aubry, Sauret.

14 juin. — Croix-de-Vie (Vendée) ; M. Joint, président fédéral.

14 juin. — Menton (Alpes-Maritimes) ; M. Baylet, membre du Comité Central.

14 juin. — Charleville (Ardennes) ; M. Victor Basch, président de la Ligue.

14 juin. — Menton (Alpes-Maritimes) ; M. Baylet.

14 juin. — Montjean (Maine-et-Loire) ; M. Retoré.

14 juin. — Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine) ; MM. Bizette, Dubamel, Gormon, Aubry.

14 juin. — Nice (Alpes-Maritimes) ; M. Baylet.

14 juin. — Ribemont (Aisne) ; M. Roger Pinto.

14 juin. — Tintériac (Ille-et-Vilaine) ; M. Sauret.

14 juin. — Metz (Moselle) ; M. Albert Bayel, membre du Comité Central.

16 juin. — Paris (3^e) ; MM. Lomez, Guy.

17 juin. — Malakoff (Seine) ; M. Lomez.

20 juin. — Reims (Marne) ; M. Jacques Kayser, membre du Comité Central.

20 juin. — Corneilles-en-Parisis (Seine-et-Oise) ; M. Roger Pinto.

Campagnes de la Ligue

Désarmement. — Lorient approuve l'appel du Comité d'Action pour la Paix, institué par la C.G.T. en faveur de l'hébergement en France (à l'île d'Oléron) d'un certain nombre d'enfants de chômeurs allemands.

— Lormes se déclare opposée aux éléments qui s'emploient à déclencher de nouveaux conflits ; estime qu'il faut continuer et développer une politique de paix, de désarmement et d'ententes internationales.

— Redon considère qu'il est indispensable de prendre d'urgence les dispositions suivantes destinées à affirmer l'idée pacifique de la France : 1° Arriver à la Conférence du Désarmement de 1932 avec un programme concret basé sur la suppression immédiate et totale de toutes les aviations militaires et l'internationalisation de toutes les aviations civiles. 2° Représentation à la S.D.N. de la Fédération Internationale des résolutions, à faire prendre par cette Fédération, parmi les collaborateurs, pour ainsi dire, une opposition réelle et matérielle à toute guerre entre les nations ; 3° Encourager les mesures susceptibles de favoriser et développer les efforts de rapprochement franco-allemand. 4° Accepter le principe de la révision des traités, et en particulier, étudier le moyen de régler les litiges permanents que crée le tracé fantaisiste de la frontière germano-polonoise, en tenant compte des besoins et des vœux des populations riveraines qui n'ont pas été consultés.

— Ambert, Bois-d'Oingt, Cannes, Lormes, Monthéillard, Montjean adressent leurs félicitations à M. Aristide Briand pour son œuvre en faveur de la Paix.

Espagne (République d'). — Ambert, Bois-d'Oingt adressent leur salut fraternel et leurs vœux à la République Espagnole.

Activité des Fédérations

Haute-Saône. — La Fédération proteste contre le renvoi des ouvriers du Creusot, demande que soient modifiées les formules de prestation de serment devant les tribunaux,

et qu'aucun juré ne puisse être poursuivi pour avoir refusé de prêter serment « devant Dieu », cette formule étant contraire à la neutralité religieuse de l'Etat. (14 mai.)

Brive (Corrèze) approuve les résolutions adoptées par le Congrès National de la Ligue (11 juin).

Carbon-Blanc (Gironde) demande que la déclaration des Droits de l'Homme soit affichée dans toutes les mairies (30 mars).

Château-Thierry (Aisne) adresse à M. Ferdinand Buisson l'expression de son affectueuse admiration et le témoignage de sa propre reconnaissance pour son œuvre en faveur de l'école laïque (7 juin).

El Biar (Alger) adresse l'assurance de son entier dévouement à M. Victor Basch et aux membres du Comité Central.

Houilles (Seine-et-Oise) approuve la résolution votée par le Congrès National sur la colonisation, proteste contre le régime de terreur qui sévit actuellement en Indochine, demande que les méthodes de force soient immédiatement abandonnées pour faire place aux méthodes démocratiques seules susceptibles d'instaurer aux colonies un régime de paix durable (9 juin).

Lorient (Morbihan) adresse l'expression de sa vive sympathie aux ouvriers du textile en but aux manœuvres du Consortium patronal (30 mai).

Montbéliard (Doubs) salue l'école laïque et ses fondateurs, et réclame sans nouveau délai l'établissement en France de l'École unique.

Montjean (Maine-et-Loire) invite tous les citoyens à se grouper dans les organisations démocratiques pour faire front contre les adversaires de l'œuvre républicaine (14 juin).

Montreuil-sous-Bois (Seine) demande que le nom d'Alphonse XIII ne désigne plus une avenue de Paris et que le nom de Ferrer soit perpétué en donnant son nom à une voie de la capitale (1^{er} juin).

Paris (Monnaie-Océan), sans infirmer aucun des arguments que la Ligue a déjà présentés contre le maintien du bagne colonial, émet le vœu que, dans l'attente d'un remaniement général de notre système pénitentiaire, l'obligation de la résidence imposée actuellement aux libérés des travaux forcés, soit supprimée, ou que la remise gracieuse de cette peine accessoire soit toujours accordée au condamné qui a fait preuve de travail et de bonne conduite durant la peine principale ; demande au Comité Central de faire aboutir le présent vœu auprès des pouvoirs publics (2 juin).

Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise) demande l'extension de la carte du combattant aux territoriaux des régions de l'Est et du Nord ayant appartenu à une unité combattante.

Zivaco (Corse) demande que les fonctionnaires des Assurances Sociales soient nommés par voie de concours, que des mesures soient prises pour réduire le nombre des visites et contre-visites imposées à un mutilé ou un malade de guerre avant la fixation du taux de l'invalidité, que soit accordé le droit de vote à la femme française (7 juin).

AVIS IMPORTANT

Un certain nombre de nos abonnés ont reçu, sous la bande des CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME, des journaux auxquels ils ne sont pas abonnés.

Nous avons pris toutes dispositions utiles pour éviter le retour de semblables erreurs et nous espérons qu'elles ne se renouveleront pas à l'avenir.

Nous prions, néanmoins, ceux de nos collègues qui, voulant s'abonner aux CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME, recevraient une autre revue à la place de celle-ci de vouloir bien nous en avertir d'urgence.

Rappelons que notre nouvelle adresse est :
LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME,
27, rue Jean-Dolent, Paris-XIV^e. C. C. 218.25 Paris.

A NOS ABONNÉS

dont l'abonnement finit le 30 Juin

Nos lecteurs dont l'abonnement prend fin le 30 juin ont reçu ou recevront ces jours-ci une circulaire les invitant à nous adresser le montant de leur réabonnement pour un an.

Que nos amis veuillent bien réserver à cette circulaire le meilleur accueil.

En vue de nous épargner un surcroît de travail et des dépenses facilement évitables, nous les prions de vouloir bien nous envoyer le montant de leur réabonnement, augmenté des frais d'avertissement, soit en tout 20 fr. 50.

Passé le 15 juillet, nous ferons recouvrer par la poste les réabonnements en retard.

A NOS SECTIONS

Conférences sur l'Espagne

Le D^r Mossé, président de la Section de Paris-XIII^e, se tient à la disposition des Sections que les événements d'Espagne intéressent et leur donnera volontiers des conférences en juillet, août et septembre.

Aux trésoriers

Nous rappelons aux trésoriers que l'exercice annuel sera clos, conformément à l'article 17 de statuts, le 30 septembre prochain.

Nous leur demandons très instamment de vouloir bien se mettre en règle avec la Trésorerie générale dès à présent, et sans attendre que le recouvrement soit terminé.

On sait que la Ligue compte près de 2.500 Sections. Or, de nombreux trésoriers différent, chaque année, l'envoi des fonds au Comité Central jusqu'à la rentrée des vacances. Il en résulte, à ce moment, pour notre service de comptabilité, un véritable « embouteillage » et, pour nos dévouées employées, un surcroît de travail qu'il est aisé d'éviter.

Nous prions, en conséquence, les trésoriers de ne pas attendre la fin de l'exercice en cours pour se mettre en règle avec le siège central. Qu'ils nous envoient tout de suite les fonds dont ils lui sont redevables. Ils faciliteront ainsi — qu'ils nous permettent d'insister sur ce point — la bonne marche de nos services.

A tous, nous disons à l'avance : merci.

LE CONGRES DE LA PAIX

Le Congrès Universel de la Paix s'ouvrira, le 5 juillet, dans la salle des fêtes du Palais Mondial, au Parc du Cinquantenaire de l'Indépendance de la Belgique. Il durera cinq jours.

La délégation française au Congrès de Bruxelles comprendra notamment : MM. Victor Basch, président de la Ligue ; Lucien Le Foyer, le docteur Sorel, Mme Avril de Sainte-Croix, ainsi que les représentants des grandes organisations démocratiques de notre pays.

Le secrétariat général du Conseil national de la Paix, 43, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e), est le correspondant officiel du Congrès et fournira sur les conditions d'adhésion tous les renseignements utiles.

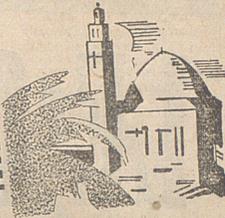
Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.

MAVAS N° 1



EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE

Le plus beau voyage à travers le monde...
MAI-NOVEMBRE 1931



POUR VOS VACANCES

UNE VÉRITABLE ET AGRÉABLE

CURE DE REPOS

à "l'Hôtel de la Biemme", à
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE

Aproximité : Saint-Claude (Jura) et d'Oyonnax (Ain). A 70 kms de Genève. Superbe vallée.

32 francs par jour

Hôtels : prise par la Cooperative Fraternelle, de Saint-Claude
Important : On est prié de réserver les places sans retard

CELLETES (L.-et-Ch.)

Joli coin de Sologne, pêche, forêt, belle promèn. excurs. p. Châteaux de la Loire, « Hostellerie de la Chaumière » prend pensionnaires depuis 25 fr. par jour et 35 fr. par jour, avec confort tout compris. Timbre pour réponse.

LE PROFESSEUR et Mme JAUMLES

95, Boulevard Saint-Michel, Paris

continueront à recevoir comme Pensionnaires, en 1931-32, des Jeunes Gens en cours d'études.

Nous rappelons à nos lecteurs que les articles insérés sous la rubrique "Libres opinions" sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Une excursion du dimanche
La Vallée de la Seine

Désirez-vous passer un dimanche agréable? Faites en autocar la délicieuse excursion de la Vallée de la Seine. Du 5 avril au 20 septembre, un service automobile quittera tous les dimanches et jours fériés la gare de Rouen (S.D.) à midi, à l'arrivée du rapide partant de Paris-Saint-Lazare à 10 h. 5, il vous emportera sans fatigue vers les frais paysages de la Vallée de la Seine par Duclair (arrêt pour déjeuner), les abbayes de Jumièges et de Saint-Wandrille, Caudebec, les forêts de Brotonne, de la Londe et de Grand-Couronne. A 18 h. 15, vous serez de retour à Rouen ou plusieurs express vous permettront de rentrer à Paris dans la soirée.

Prix du parcours : 45 francs.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares du Réseau de l'Etat, aux Bureaux de tourisme des gares de Paris (St-Lazare et Montparnasse) et à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris.

A CRÉDIT 90 JOURS

Cultivateurs, Eleveurs, Laiteries, Porcheries
Achetez vous-mêmes directement à la production aux prix les plus avantageux



PORCS PETITS VIVANTS

J'envoie franco 2, 3, 6 et 8 porcs ensemble
Chèques, traites, mandats. Crédit 90 jours

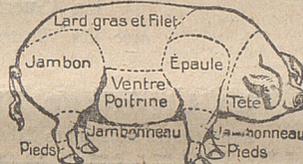
PORCS 2 à 3 mois, castrés, 60 et 100 fr. pièce

Envoi dans toute gare de France. 8000 bêtes disponibles de tous les poids de toutes les races. Moutons et Porcs. REPRESENTANTS Moutons, brebis, agneaux, disponibles. Même prix CASTEL, Elevage, Vierzon (Cher)

BUVEZ

La BOISSON FRANÇAISE

Remplace le vin, économique, agréable, hygiénique, fortifiant
produit naturel, sans sucre, sans alcool
Pour 60 l. 16 fr. - 120 l. 30 fr.
Pour 225 l. 60 fr. Ch. P. Limoges 3312
Eo. : La Boisson Française, Brive (Cre)



CONTRE LA VIE CHÈRE

LA VIANDE DE PORC
EST LA MEILLEUR MARCHÉ

4 kg. 500 franco domicile 48 fr. Jambon, filet, épaule, côtelette, poitrine, saucisse, saucisson, petit salé sel sec bien préparé, conservé 6 mois.
Mandat C. C. Toulouse 42965 Hamb. 5 fr. sup.
9 kg. 85 fr., 18 kg. 160 fr. 34 kg. 290 fr. franco
Saucisson sec Arles, Lyon, 16 frs kg. **co.**
DORMEUIL, Saint-Denis-Près-Martel (Lot)

Pour 9 fr. nous livrons

Un **MONTRE** Chronomètre Incassable, pour homme, à remontoir, mouvement très solide, soigneusement réglé 36 h. Chronomètre. Garantie 6 ans, simili or, argent. Même prix Bracelet homme coloré lumi. neuf. Ehv. cont. v. rembour. DORAT, 74, Rue St-Denis, Paris (1^{er})



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS

LE CRAPOUILLOT

Directeur : Jean GALTIER-BOISSIÈRE

publie

UN NUMÉRO SENSATIONNEL

LES MYSTÈRES

DE LA GUERRE

Pourquoi la Guerre dura cinq ans — Comment le Comité des Forges français ravitaillait l'Allemagne — Les Fusillés « par erreur » ou « pour l'exemple » — Le Pape pacifiste fut-il assassiné en 1914 ? L'« Intelligence-Service » — Souvenirs sur Mata-Hari, la danseuse espionne — Les Mutineries — Bolo-Pacha — Raspoutine, le bouc hypnotiseur — Le Commerce avec l'ennemi — La mission secrète du Prince Sixte de Bourbon auprès de l'Empereur d'Autriche en 1917 — Le Secret du « Chiffre » — La Guerre vue de Berlin, etc., etc.

avec des illustrations Russes, Anglaises, Italiennes, Allemandes, etc., etc.

La Livraison Illustrée. . . . 12 francs

dans toutes les bonnes Librairies et envoi franco par "LE CRAPOUILLOT"

Rappel des Numéros spéciaux à grand succès du «Crapouillot»

LA GUERRE INCONNUE (151.000^e mille) : 12 fr. — LES ALLEMANDS (Grand reportage) : 12 fr. — LES AMÉRICAINS : 12 fr. — VOYAGE A PARIS : 12 fr. — VOYAGES A TRAVERS LE MONDE : 12 fr. — LE JARDIN DU BIBLIOPHILE : 15 fr.

Abonnement au « CRAPOUILLOT »

3, Place de la Sorbonne, Paris (Ch. P. 417-26)

UN AN (12 numéros) France et Colonies 75 Francs
Etranger 115 Francs — demi-tarif postal 95 Francs

SECRÉTAIRES DES SECTIONS, achetez ce numéro, unique pour votre Bibliothèque de documentation. — LIGUEURS, faites de même !